



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada



Plan ministériel de Parcs Canada de 2023—24



© Sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté

par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2023

N° de catalogue : R61-103F-PDF

ISSN 2371-7858

Table des matières

De la part du ministre	1
De la part du Président et directeur général.....	3
Aperçu de nos plans	5
Responsabilité essentielle : résultats et ressources prévus et principaux risques	9
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada.....	9
Services internes : résultats attendus	59
Dépenses et ressources humaines prévues.....	67
Dépenses prévues.....	67
Ressources humaines prévues	69
Budget des dépenses par crédit voté.....	69
État des résultats condensé prospectif.....	70
Profil organisationnel	71
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités.....	71
Contexte opérationnel.....	71
Cadre de présentation de rapports.....	72
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	73
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	73
Dépenses fiscales fédérales	74
Coordonnées de l'organisation	74
Appendice : définitions	75
Notes en fin d'ouvrage.....	79

De la part du ministre

À titre de ministre responsable de Parcs Canada, je suis heureux de présenter le Plan ministériel 2023-2024. Ce plan décrit les priorités et les résultats que Parcs Canada compte atteindre au cours du prochain exercice financier 2023-2024.

Je reste fermement déterminé à respecter les engagements que le gouvernement du Canada a pris envers les Canadiens et les Canadiennes tels qu'ils sont énoncés dans ma lettre de mandat ministériel et dans le discours du Trône de 2022, ainsi que l'engagement récent du Canada à l'égard du *Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal*, conclu lors de la 15^e Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Montréal. Nous continuerons à protéger et à restaurer notre patrimoine naturel et culturel commun par l'entremise des lieux administrés par Parcs Canada.



Le gouvernement du Canada s'est engagé à conserver 25 % des terres et 25 % des océans du Canada d'ici 2025, pour atteindre 30 % de chacune de ces zones d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada s'est engagé à créer dix nouveaux parcs nationaux et dix nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des cinq prochaines années, en collaboration avec les partenaires autochtones. En outre, Parcs Canada collabore avec les municipalités, les provinces, les partenaires autochtones et les principaux intervenants pour créer quinze nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030. Le réseau d'aires protégées géré par Parcs Canada sera essentiel à la lutte du gouvernement du Canada contre les changements climatiques et au soutien de ses priorités en matière de conservation, de réconciliation avec les Autochtones et de développement économique rural.

La collaboration avec les partenaires autochtones, les intervenants et les autres ordres de gouvernement joue un rôle déterminant dans la protection du paysage élargi et de la biodiversité. Avec le récent lancement du Programme national des corridors écologiques, 60,6 millions de dollars sur cinq ans ont été mis de côté pour ce programme dirigé par Parcs Canada. Ce programme soutiendra et favorisera la collaboration entre Parcs Canada et d'autres juridictions et organisations pour renforcer et développer les liens écologiques entre les aires protégées et conservées.

La vérité et la réconciliation ainsi que la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* demeurent une priorité essentielle pour le gouvernement du Canada. En tant que gestionnaire des terres fédérales, Parcs Canada a toujours l'occasion de soutenir et d'honorer les liens que les Autochtones entretiennent avec les terres, les eaux et les glaces traditionnelles, ancestrales et issues de traités. Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont autant d'endroits où les pratiques, les traditions et les récits autochtones, racontés par des Autochtones, peuvent être mis en valeur et honorés. Parcs Canada s'engage à travailler avec ses partenaires autochtones pour offrir aux Canadiens et aux Canadiennes des occasions d'apprendre tous les aspects de notre histoire commune et pour s'assurer que ces récits sont partagés selon différents points de vue.

Le projet de loi C-23 a récemment été présenté au Parlement. Si elle est adoptée, la *Loi sur les lieux historiques du Canada* contribuera à faire en sorte que les lieux historiques du Canada représentent l'ensemble de l'histoire de notre nation, y compris les expériences vécues par les peuples autochtones, les jeunes et les membres de groupes diversifiés à travers le pays, et à faire en sorte que ces lieux soient protégés pour les générations futures. Il s'agit de la première mesure législative de ce type au Canada, et elle permettra aux peuples autochtones de mieux se faire entendre tout en assurant la protection et la conservation des lieux historiques au Canada. Cette mesure constitue une part importante de la réponse du gouvernement du Canada à l'appel à l'action 79 du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, qui demande l'élaboration d'un cadre de réconciliation en lien avec la commémoration et le patrimoine canadien.

Alors que le Canada continue de s'attaquer aux obstacles et aux effets de la COVID-19 et du changement climatique, les actifs de Parcs Canada remplissent une fonction essentielle pour les Canadiens, les Canadiennes et les visiteurs. C'est pourquoi le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 557 millions de dollars à Parcs Canada au cours des trois prochaines années pour d'importants projets d'infrastructure et d'entretien. Ces travaux permettront non seulement d'améliorer l'expérience des visiteurs, mais aussi d'appliquer une stratégie à plus long terme visant à améliorer les actifs en écologisant les opérations, en améliorant l'accessibilité et l'inclusivité et en augmentant la résilience aux changements climatiques.

J'envisage avec enthousiasme l'année à venir et les priorités que nous avons fixées. Le travail de Parcs Canada contribue grandement à la réalisation des engagements du gouvernement du Canada envers les Canadiens. J'encourage tous les Canadiens et toutes les Canadiennes à explorer et à découvrir tout ce que Parcs Canada a à offrir.



L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada

De la part du Président et directeur général

À titre de président et directeur général de Parcs Canada, je suis ravi de me joindre au ministre Guilbeault pour vous présenter le Plan ministériel 2023-2024 de Parcs Canada.

Je suis extrêmement fier du travail que les membres de notre équipe accomplissent chaque jour. À Parcs Canada, nous avons le privilège d’être les gardiens de ces trésors nationaux au nom de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes. Ce plan orientera le travail que nous accomplirons au cours de l’année à venir.



Parcs Canada protège et met en valeur 171 lieux historiques nationaux, 47 parcs nationaux, cinq aires marines nationales de conservation et un parc urbain national. Cela représente environ 450 000 kilomètres carrés de terres à travers le pays. Au cours des cinq prochaines années, Parcs Canada s’efforcera d’élargir ce réseau de lieux protégés afin d’appuyer l’objectif global du gouvernement du Canada de conserver 30 % des terres et des océans du pays d’ici 2030. Cette croissance des lieux administrés par Parcs Canada, réalisée en collaboration avec les peuples autochtones, les partenaires et les collectivités, permettra non seulement de soutenir les engagements du gouvernement du Canada en matière de conservation, mais aussi de soutenir les engagements en matière de réconciliation avec les Autochtones et de développement économique rural.

En plus de l’expansion des lieux protégés, nous travaillerons également cette année à restaurer et à améliorer les infrastructures actuelles et futures. Parcs Canada continuera d’examiner tous les services et expériences offerts aux visiteurs sous l’angle de l’inclusion et de l’accessibilité, en veillant à ce que tous puissent profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation. En novembre 2022, il a été annoncé que 557 millions de dollars sur trois ans ont été accordés à Parcs Canada pour la réalisation de projets d’infrastructure prioritaires et de travaux d’entretien essentiels. Ces fonds nous aideront à maintenir et à améliorer les lieux administrés par Parcs Canada, ce qui nous permettra de continuer à offrir un service dévoué, passionné et exceptionnel aux générations actuelles et futures de Canadiens et de Canadiennes.

Il est important de reconnaître que les terres, les eaux et les glaces sur lesquelles nous vivons et travaillons et dont nous prenons soin sont les territoires traditionnels, les terres visées par des traités et les terres ancestrales des Premières Nations, des Inuits et des Métis. À l’appui de la priorité essentielle de réconciliation du gouvernement du Canada et de ses engagements à mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, Parcs Canada continuera de travailler avec les peuples autochtones afin de soutenir et d’honorer les liens que les Autochtones entretiennent avec leurs terres, leurs eaux et leurs glaces ainsi que leurs responsabilités en matière d’intendance.

Parcs Canada continuera de travailler avec ses partenaires autochtones pour renforcer les ententes de gestion coopérative existantes et en établir de nouvelles qui appuient le leadership

autochtone dans l'intendance des lieux naturels et historiques. C'est grâce à ces partenariats et à cette collaboration que nous travaillerons ensemble pour conserver et restaurer ces aires protégées à long terme.

À l'interne, Parcs Canada continuera de privilégier un milieu de travail axé sur les gens en mettant en œuvre sa stratégie pour l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité. Cette stratégie fera en sorte que Parcs Canada demeure un milieu de travail positif et sain. Un nouveau programme de parrainage d'employés pour les peuples autochtones, les minorités visibles, les personnes handicapées et la communauté 2SLGBTQIA+ sera également mis à l'essai afin de favoriser le développement du leadership dans ces groupes sous-représentés en quête d'équité.

Je suis enthousiaste à l'idée de voir ce que l'année à venir nous réserve et j'ai confiance dans le travail que notre équipe de Parcs Canada peut accomplir. J'ai hâte d'accueillir les Canadiens, les Canadiennes et les visiteurs du monde entier dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation de tout le Canada pour en apprendre davantage.



Ron Hallman

Président et directeur général, Agence Parcs Canada

Aperçu de nos plans

Conservation du patrimoine naturel et culturel

Parcs Canada appuiera l'engagement du gouvernement du Canada à conserver 25 % des terres et 25 % des océans du Canada d'ici 2025, pour atteindre 30 % de chacune de ces zones d'ici 2030, en s'efforçant de mettre un terme à la perte de milieux naturels et d'inverser cette tendance.

Parcs Canada entreprendra ce travail en s'appuyant sur la science, le savoir autochtone, et les perspectives locales.

Parcs Canada continuera à œuvrer à la conservation et au rétablissement de la biodiversité dans les aires protégées à long terme, notamment en travaillant en partenariat pour améliorer la connectivité au sein des parcs nationaux et avec un ensemble environnemental plus vaste, en s'employant à tisser des liens avec la science et le savoir autochtone afin d'éclairer la prise de décisions en matière de conservation et pour contribuer à la protection des espèces en péril.

Parcs Canada jouera un rôle central dans la priorité gouvernementale de lutte contre les changements climatiques. L'intégrité écologique demeurera le premier impératif dans toutes les décisions concernant les parcs nationaux.

Parcs Canada continuera à protéger les ressources culturelles au sein des lieux du patrimoine national administrés par ses soins.

Parcs Canada mettra en œuvre le *Cadre pour l'histoire et la commémoration*, afin de s'assurer que les désignations historiques nationales se font l'écho de la contribution des peuples autochtones et de la diversité de l'histoire du Canada. Parcs Canada continuera en outre à travailler de concert avec des partenaires pour commémorer l'héritage des pensionnats. L'organisation continuera de travailler pour reconnaître le leadership autochtone et adoptera des approches respectueuses menant à l'intégration des connaissances autochtones et des systèmes de savoir autochtone dans l'intendance des lieux du patrimoine naturel et culturel.

Rapprocher les Canadiens

Parcs Canada maintiendra son rôle de premier plan en matière de conservation et de promotion des lieux patrimoniaux pour s'assurer qu'ils restent une source de fierté nationale et d'agrément pour les Canadiens. Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada continuera à accorder la priorité à l'inclusivité et à l'accessibilité dans l'élaboration et la prestation de services et d'expériences aux visiteurs, afin de veiller à ce que tous puissent profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation, et des parcs urbains nationaux.

Parcs Canada permettra aux Canadiens de découvrir la nature et l'histoire dans leur collectivité et leur foyer grâce à des programmes de sensibilisation et de participation novateurs, des expériences numériques et des activités promotionnelles. Parcs Canada travaillera en outre avec une grande variété de partenaires locaux et régionaux pour offrir des services et des expériences

de grande qualité aux visiteurs et pour initier les Canadiens à une fréquentation sécuritaire des lieux naturels, culturels et historiques grâce à des activités populaires comme le programme d'Initiation au camping.

Pour soutenir la priorité fondamentale de réconciliation du gouvernement du Canada, Parcs Canada facilitera le renforcement et la restauration des liens entre les peuples autochtones et les terres, les eaux, et les glaces ancestrales, traditionnelles, visées par un traité. Parcs Canada veillera également à ce que les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation, et les parcs urbains nationaux soient des endroits où les pratiques, les traditions, et les récits autochtones sont partagés et où les Canadiens peuvent développer une compréhension accrue des peuples autochtones et de leurs cultures.

Parcs Canada continuera de soutenir le tourisme au Canada en travaillant avec l'industrie du tourisme et en participant à la relance de ce secteur qui se relève des répercussions de la pandémie de COVID-19, en promouvant notamment le tourisme en sentier.

Faire entendre la voix et le leadership des autochtones dans la conservation du patrimoine naturel et culturel

Parcs Canada s'engage dans un processus destiné à faciliter et à renforcer l'intendance autochtone dans les programmes et les lieux patrimoniaux, concernant tous les domaines visés par son mandat. Ce travail renforcera la capacité de Parcs Canada à prendre des mesures prioritaires se rattachant à des contextes internationaux, nationaux et régionaux, appuyant ainsi la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Des relations étroites avec les peuples autochtones, fondées sur le rapport au lieu, constituent la pierre angulaire du concept d'intendance autochtone. Parcs Canada continuera à adopter une approche d'établissement de relations sous-tendue par la compréhension et la reconnaissance que les lieux patrimoniaux protégés sont situés sur des terres, des eaux et des glaces où les peuples autochtones vivent depuis des temps immémoriaux. Parcs Canada continuera à établir et entretenir des relations avec les partenaires autochtones dans le respect des droits autochtones, du savoir et des systèmes de savoir autochtones. Parcs Canada privilégiera des approches permettant d'améliorer l'ensemble des possibilités, entre autres mesures, la prise de décision partagée avec les gouvernements autochtones, d'appuyer les liens autochtones à la terre, de respecter les systèmes de connaissances autochtones, contribuant ainsi à offrir des possibilités économiques aux collectivités autochtones, et à veiller à ce que les histoires et les récits des peuples autochtones soient partagés de façon respectueuse dans le cadre des programmes sur les lieux patrimoniaux.

Durabilité des biens

Parcs Canada élabore une stratégie de gestion et de préservation à long terme de son infrastructure. Cette stratégie vise à permettre à Parcs Canada d'être mieux placé pour gérer de

manière efficace ses biens patrimoniaux, ses biens liés au tourisme, ainsi que les voies navigables et les routes, tout en appuyant la prestation de services et de programmes à plus long terme.

Parcs Canada continuera à mettre en œuvre des projets d'infrastructure afin de s'attaquer au travail reporté et d'améliorer l'état des biens contemporains prioritaires et des structures patrimoniales. Parcs Canada réalise également des investissements destinés à la construction ou à l'amélioration des biens, et des décisions sont prises pour refléter les priorités centrales du gouvernement du Canada comme l'accessibilité, l'inclusivité, la réconciliation avec les peuples autochtones, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et la résilience aux changements climatiques.

Parcs Canada contribuera à la croissance économique par l'entremise de ses investissements dans l'infrastructure, qui créeront des emplois au sein des collectivités locales.

Une main-d'œuvre compétente et inclusive

Parcs Canada continue à accorder la priorité à un environnement de travail positif et sain en adoptant une culture de bienveillance et de collaboration, avec une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.

Parcs Canada mettra en œuvre une Stratégie pour l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité mettant l'emphase sur la création d'un milieu de travail axé sur les gens. Afin d'éliminer les obstacles et d'appuyer le développement des qualités de chef, Parcs Canada mène un nouveau programme de parrainage pour les peuples autochtones, les minorités visibles, les personnes en situation de handicap et la communauté 2SLGBTQIA+.

La santé et la sécurité des employés de Parcs Canada resteront une priorité. Observant les plus hautes normes de santé, de sécurité et de bien-être, avec une attention particulière accordée aux défis soulevés par la pandémie de COVID-19, Parcs Canada continuera à renforcer ses efforts aussi bien dans la sphère du travail de bureau que dans celle du travail sur le terrain.

Parcs Canada continuera à mettre l'accent sur sa politique de non-tolérance du harcèlement et de la violence au travail, et y associera la Stratégie en matière de santé mentale. Ces initiatives encouragent les discussions ouvertes au sujet de la santé mentale et du bien-être global tout en renforçant les capacités de soutien et en promouvant un changement de la culture.

Parcs Canada contribuera de façon positive à la croissance économique en offrant des possibilités d'emploi aux jeunes Canadiens, et en investissant par la même dans l'avenir tant de Parcs Canada que du pays.

Services d'affaires internes innovants

Pour appuyer l'engagement du gouvernement du Canada envers la population en matière de résultats, de transparence, et de reddition de comptes, Parcs Canada se penchera sur sa capacité, sa planification intégrée, sa gestion des finances et des ressources humaines, ses processus opérationnels, ses systèmes et ses outils, afin de s'assurer de disposer de services internes robustes, efficaces et efficaces qui appuient la prestation des programmes aux Canadiens.

Parcs Canada entreprend des initiatives visant à rehausser la viabilité de l'exécution de ses activités et de la garde de son portefeuille de biens unique en son genre. Parcs Canada mettra en œuvre un plan pluriannuel pour renforcer sa réceptivité à l'investissement en rehaussant la maturité de sa planification opérationnelle et financière, et en se préparant à la mise en œuvre d'un financement et de résultats prévisibles et à long terme.

Parcs Canada poursuivra la mise en œuvre du nouveau Cadre de modernisation des ressources humaines, en mettant l'emphase sur la mise à jour, l'amélioration et la simplification des pratiques et des processus liés aux RH, ainsi que sur la clarification des rôles et des responsabilités. La création d'un régime de gestion des finances et des ressources modernisé et durable, nécessaire pour appuyer le passage à un cycle d'affectation de crédits pour un seul exercice et à la nouvelle structure de crédit pour dépenses d'immobilisation, a débuté et suit son cours. L'automatisation et la simplification des processus opérationnels permettront d'améliorer l'accès à de précieux conseils opérationnels et financiers ainsi qu'à de bons services client.

Parcs Canada revoit ses priorités numériques afin de mettre au point sa gestion de l'information et ses fonctions de technologie de l'information et ainsi améliorer les services aussi bien internes qu'externes, et dans le but d'appuyer le plan d'Ambition numérique et la Stratégie de renouvellement de données du gouvernement du Canada.

Pour obtenir plus amples renseignements sur les plans ministériels de Parcs Canada, consultez la section « Responsabilité essentielle : résultats et ressources prévus et principaux risques » du présent plan.

Responsabilité essentielle : résultats et ressources prévus et principaux risques

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de sa responsabilité essentielle. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Description

Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation; désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale; protéger et conserver le patrimoine naturel et culturel en se laissant guider par la science et le savoir autochtone; offrir des possibilités d'explorer le patrimoine naturel et culturel du Canada, d'en faire l'expérience et d'en profiter pleinement; assumer ces responsabilités en collaborant avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres intervenants.

Faits saillants de la planification

Résultat ministériel 1 : Le patrimoine naturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Priorité : Conservation du patrimoine naturel et culturel

Création de nouveaux lieux patrimoniaux naturels protégés

En collaboration avec les partenaires autochtones, les intervenants, et d'autres paliers du gouvernement, Parcs Canada joue un rôle pivot dans l'engagement du gouvernement du Canada à mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et à inverser cette tendance. À l'heure actuelle, 47 parcs nationaux, dont 10 réserves de parc national, et un parc urbain national protègent environ 336 362 kilomètres carrés des terres du Canada. Parcs Canada est également responsable de cinq aires marines nationales de conservation qui protègent environ 123 490 kilomètres carrés d'écosystèmes marins et d'eau douce dans l'océan Atlantique, Pacifique et Arctique, ainsi que dans les Grands Lacs.

En 2023-2024, Parcs Canada continuera à appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à protéger l'héritage naturel du Canada, à conserver 25 % des terres et 25 % des océans du Canada d'ici 2025, pour atteindre 30 % de chacune de ces zones d'ici 2030. Afin d'appuyer cet objectif, Parcs Canada s'efforcera de créer 10 nouveaux parcs nationaux et 10 nouvelles aires marines nationales de conservation d'ici la fin de l'année 2026, en collaboration avec les partenaires autochtones. L'expansion des systèmes de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation contribuera de façon significative à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Canada en matière de conservation, de réconciliation avec les Autochtones et de développement

économique rural. Ce travail contribuera également à se rapprocher des cibles de Parcs Canada qui entend représenter 82 % des régions terrestres du Canada dans le réseau de parcs nationaux et 31 % de son réseau d'aires marines nationales de conservation d'ici au mois de mars 2025.

Pour appuyer l'atteinte de ces objectifs, en 2023-2024, Parcs Canada :

- S'emploiera à établir de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parc national, notamment en parachevant l'entente pour la création de la Réserve de parc national de Pituamkek à l'Î.-P.-É., et en négociant une entente de création d'une réserve de parc national pour le projet dans la région du Sud de l'Okanagan et de Similkameen, dans les terres intérieures de la Colombie-Britannique. Parcs Canada entamera également une étude de faisabilité dans le bassin versant de la rivière Seal, dans le Nord du Manitoba, et élaborera des protocoles d'ententes pour trois nouvelles études de faisabilité dans d'autres lieux répartis à travers le Canada qui souhaitent devenir des parcs nationaux et des réserves de parc national ;

Création de la réserve de parc national de Pituamkek

En 2023-2024, Parcs Canada continuera à s'employer à la création de la réserve de parc national de Pituamkek (Bee-doo-um-gek) dans le Nord-Ouest de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.). Une fois créé, Pituamkek — qui signifie « sur la longue dune sableuse » en langue micmaque — serait le 48^e parc national du Canada. Il servira de modèle pour les aires protégées co-gérées dans le Sud du Canada, établies en coopération étroite avec L'Nuey, les Mi'kmaqs de l'Î.-P.-É.

Sachant que c'est un lieu imprégné des traditions d'utilisation des terres, autrefois comme aujourd'hui, qui abrite des sites archéologiques et culturels micmacs importants, des écosystèmes rares et fragiles, et des formations géologiques rares qu'on ne retrouve pas ailleurs dans la province, la protection de Pituamkek en tant que réserve de parc national revient à s'assurer que le lien qui unit les Micmaques à ces terres ancestrales est non seulement reconnu, mais aussi appuyé, préservé, et encouragé.

- Collaborera avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, et autochtones en vue d'identifier un total de 10 sites susceptibles d'être protégés au titre de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ;
- Parcs Canada travaillera avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, et autochtones afin d'identifier et de proposer des sites additionnels, notamment les fjords de la côte Sud (Terre-Neuve-et-Labrador), l'Ouest de la baie d'Hudson (Manitoba), et le littoral du Pacifique (Colombie-Britannique), et jusqu'à 4 sites d'eau douce comme les Grands Lacs, à des fins de protection au titre de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* ;
- Entamera un dialogue précoce avec les gouvernements, les organisations et les collectivités autochtones, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, et établira des partenariats stratégiques avec les intervenants en vue d'identifier de nouveaux sites susceptibles de devenir des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation. Cela impliquera notamment de mener les études de

faisabilité nécessaires en sollicitant les intervenants, en procédant à des consultations, et en négociant les ententes requises pour respecter la date limite de 2025 ;

- Élaborera une nouvelle politique visant les parcs urbains nationaux afin d'appuyer la création, à l'échelle du Canada, d'un réseau de parcs urbains nationaux qui protégera la nature, rapprochera les Canadiens de la nature et de la culture et soutiendra la réconciliation avec les peuples autochtones ;
- Travaillera en collaboration avec les municipalités (Victoria, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Windsor, Montréal, et Halifax), les provinces, les partenaires autochtones, et les principaux intervenants en vue de planifier, de mener des consultations et de négocier les ententes requises pour désigner de nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2025 ;
- Peaufinera les critères fondés sur des données probantes ainsi que les cartes afin d'identifier des corridors écologiques potentiels en sollicitant les experts, les partenaires autochtones, les provinces, les territoires, et d'autres intervenants nationaux ;
- Appuiera les projets de corridors écologiques afin de réaliser des gains précoces en matière de conservation, et d'orienter la mise en œuvre du programme national de corridors écologiques, à l'appui de l'engagement pris dans le cadre de la [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026](#)ⁱ en réponse à la [Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada](#).ⁱⁱ

Tableau : Activités prévues en 2023-24 pour la création de parcs nationaux

Aire protégée	Activités prévues pour 2023-2024	Partenaires principaux
<p>Projet de réserve de parc national dans la région du Sud de l'Okanagan et de Similkameen</p> <p>Sud-Est de la Colombie-Britannique</p>	<p>Mener à bien la négociation d'une entente de création entre le fédéral, le provincial et la Première Nation qui entérinera une frontière définitive, des investissements fédéraux, et une approche de gouvernance pour la gestion de la réserve de parc national.</p>	<p>Le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières Nations Sylix</p>
<p>Réserve de parc national de Pituamkek</p> <p>Région de la plaine des Maritimes (côte Nord de l'Île-du-Prince-Édouard)</p>	<p>Conclure la négociation officielle et amorcer la mise en œuvre d'une entente de création de la réserve de parc national qui, entre autres choses, entérinera une frontière définitive, des investissements fédéraux, et une approche de gouvernance pour la gestion de ladite réserve de parc national.</p> <p>Préparer la désignation de Pituamkek au titre de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i>.</p>	<p>Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Assemblée des conseils d'Epekwitk, L'nuey, Relations Couronne-Autochtones du Canada</p>

Aire protégée	Activités prévues pour 2023-2024	Partenaires principaux
<p>Aire protégée autochtone du bassin versant de la rivière Seal et projet de réserve de parc national</p> <p>Région des Bas-Plateaux boréaux du Centre (Nord du Manitoba)</p>	<p>Signer le protocole d'entente et entamer le travail portant sur une nouvelle étude de faisabilité pour la co-désignation de réserve de parc national du projet d'aire protégée du bassin versant de la rivière Seal.</p>	<p>Première Nation Sayisi Dene, Première Nation Northlands Dene, Première Nation de Barren Lands, Nation des Cris d'O-Pipon-Na-Piwin, et le gouvernement du Manitoba.</p>
<p>Sept nouveaux projets d'aires protégées terrestres</p>	<p>Signer un protocole d'entente et entamer le travail portant sur une nouvelle étude de faisabilité pour au moins trois nouvelles aires terrestres (p. ex., aires d'intérêt du conseil tribal Gwitchin).</p> <p>Confirmer au moins quatre autres aires protégées qui feront l'objet d'une évaluation/négociation en partenariat avec les provinces/territoires et les nations autochtones.</p>	<p>Nations autochtones et provinces et territoires.</p>

Tableau : Activités prévues en 2023-24 pour la création d'aires marines nationales de conservation

Aire protégée	Activités prévues pour 2023-2024	Partenaires principaux
<p>Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation dans l'Ouest de la baie James et le Sud-Ouest de la baie d'Hudson (Ontario)</p>	<p>Poursuivre le travail relatif à l'étude de faisabilité avec le conseil Mushkegowuk en vertu d'un protocole d'entente signé au mois d'août 2019.</p>	<p>Conseil Mushkegowuk, le gouvernement de l'Ontario</p>
<p>Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation sur la côte centrale (Colombie-Britannique)</p>	<p>Poursuivre le travail relatif à l'étude de faisabilité en vertu d'un protocole d'entente signé au mois d'août 2019.</p>	<p>4 Premières nations et le gouvernement de la Colombie-Britannique.</p>
<p>Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation du Détroit-de-Georgia-Sud (Colombie-Britannique)</p>	<p>Poursuivre le travail relatif à une étude de faisabilité.</p>	<p>11 Premières nations et le gouvernement de la Colombie-Britannique.</p>

Aire protégée	Activités prévues pour 2023-2024	Partenaires principaux
Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation sur la côte Nord du Labrador (Terre-Neuve-et-Labrador)	Poursuivre le travail relatif à une étude de faisabilité.	Gouvernement Nunatsiavut, gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et Société Makivik
Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation dans l'Est de la baie James (Québec)	Poursuivre le travail relatif à une étude de faisabilité.	Le gouvernement de la nation des Cris, gouvernement du Nunavut et gouvernement du Québec
Projet de parc marin contigu aux Îles de la Madeleine (Québec)	Poursuivre le travail relatif à une étude de faisabilité.	Le gouvernement du Québec, Premières nations et collectivités locales
Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation contigüe à l'île d'Ellesmere – Tuvaijuittuq (Nunavut)	Poursuivre le travail relatif à une étude de faisabilité.	Ministère des Pêches et des Océans, le gouvernement du Nunavut et la Qikiqtani Inuit Association
Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation dans les fjords de la côte Sud (Terre-Neuve-et-Labrador)	Amorcer une étude de faisabilité.	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador et Première Nation locale
Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation dans l'Ouest de la baie James (Manitoba)	Amorcer une étude de faisabilité.	Gouvernement du Manitoba et Premières nations locales et Métis
Projet de réserve d'aire marine nationale de conservation contigüe au parc national du Canada Pacific Rim (Colombie-Britannique)	Amorcer une étude de faisabilité.	Neuf Premières nations et le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Tableau : Activités prévues en 2023-24 pour la création de parcs urbains nationaux

Aire protégée	Activités prévues pour 2023-2024	Partenaires principaux
Projet de parc urbain dans la région métropolitaine de Victoria (Colombie-Britannique)	Entreprendre des activités de planification du parc avec les partenaires en 2024.	Première Nation d'Esquimalt, Association du Traité avec les Te'mexw
Projet de parc urbain dans la région de Saskatoon (Saskatchewan)	Entreprendre des activités de planification du parc avec les partenaires en 2023-2024.	Meewasin Valley Authority, province de la Saskatchewan, ville de Saskatoon, municipalité régionale de Corman Park, Wanuskewin Heritage Park, conseil tribal de Saskatoon, Nation Métis de la Saskatchewan, Université de la Saskatchewan
Projet de parc urbain à Winnipeg (Manitoba)	Poursuivre le travail relatif à l'étude de pré faisabilité en 2023-2024.	Les partenaires seront confirmés une fois que le projet avance.
Projet de parc urbain à Windsor (Ontario)	Entreprendre des activités de planification du parc avec les partenaires en 2023-2024.	Ville de Windsor, Première Nation Caldwell, Première Nation Walpole Island, Hydro One, province de l'Ontario
Projet de parc urbain à Halifax (Nouvelle-Écosse)	Entreprendre des activités de planification du parc avec les partenaires en 2023-2024.	Municipalité régionale d'Halifax, province de la Nouvelle-Écosse, Kwilmu'kw Mawklusuaqn, Première Nation Sipekne'katik, Nova Scotia Nature Trust

Aire protégée	Activités prévues pour 2023-2024	Partenaires principaux
Projet de parc urbain dans la région d'Edmonton (Alberta)	Entreprendre des activités de planification du parc avec les partenaires en 2024.	Ville d'Edmonton, Confédération des Premières Nations du Traité n° 6, Nation Métis de l'Alberta, province de l'Alberta
Projet de parc urbain à Montréal (Québec)	Poursuivre le travail relatif à l'étude de préfaisabilité en 2024.	Les partenaires seront confirmés une fois que le projet avance.

Conservation du patrimoine naturel

Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont des lieux magnifiques et inspirants qui protègent des exemples d'importance nationale des écosystèmes du Canada. Le mandat de Parcs Canada et sa principale priorité sont de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux. Un écosystème de parc national est en état d'intégrité écologique quand :

- il possède les éléments vivants et non vivants attendus dans sa région naturelle;
- ses processus — les moteurs qui font fonctionner un écosystème, comme l'incendie, l'inondation, et la prédation — se produisent à la fréquence et à l'intensité attendues dans sa région naturelle.

Le suivi des résultats au cours des dernières années révèle des menaces de grande envergure, comme les changements climatiques et les espèces envahissantes, ainsi que des facteurs de stress locaux, comme la pollution de l'eau, qui affectent les écosystèmes. Parcs Canada concourt à l'intégrité écologique par le biais de la protection et de la restauration des ressources naturelles, tout en offrant des avantages et du plaisir aux Canadiens et aux visiteurs internationaux. Parcs Canada gère ces objectifs intégrés avec succès depuis plus de 100 ans, et gère l'un des rares réseaux de parcs nationaux du monde disposant d'un programme de surveillance et de production de rapports sur l'intégrité écologique à l'échelle du réseau, et qui regroupe plus de 700 mesures scientifiques qui orientent les priorités spécifiques aux parcs ainsi que les mesures de restauration.

Afin d'appuyer le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique tout en conservant le patrimoine naturel, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Contribuera au maintien et à l'amélioration de l'intégrité dans les écosystèmes afin de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et d'inverser cette tendance à l'échelle du pays, en planifiant et en mettant en œuvre des projets de conservation et de restauration coordonnés avec les principaux partenaires ;
- Continuera à moderniser les approches de conservation et à contribuer aux résultats de la conservation [grâce aux investissements historiques du gouvernement du Canada](#)ⁱⁱⁱ destinés à appuyer les mesures de conservation de la nature à travers le pays, notamment le leadership autochtone en matière de conservation ;
- Contribuera à la protection et au rétablissement d'espèces en péril en protégeant des habitats vitaux et en prenant des mesures tirées de plans d'action multi-espèces nouveaux et existants propres aux sites, de concert avec les partenaires principaux ;
- Prendra des mesures pour élaborer de nouveaux règlements en vue d'appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* au sein des aires marines nationales de conservation ;
- Continuera à élaborer des outils de gestion des aires marines nationales de conservation, notamment des normes de surveillance et de production de rapports. Ces mesures

permettront à Parcs Canada de mieux comprendre et rendre compte de l'état du réseau d'aires marines nationales de conservation et de gérer plus efficacement ces aires tout en contribuant à la conservation des océans et des Grands Lacs ;

- Continuera à adopter les principes de justice réparatrice comme outil supplémentaire d'application de la loi pour les gardiens de parc afin d'appuyer la conservation des lieux administrés par Parcs Canada et la réconciliation avec les peuples autochtones ;
- Continuera à accroître le recours à la technologie et l'application de la loi motivée par le renseignement afin de protéger le patrimoine naturel et culturel ;
- Continuera à gérer les conflits et la coexistence entre l'humain et la faune, la santé de la faune, les espèces hyper abondantes, les espèces envahissantes étrangères et les feux de forêt afin d'améliorer l'intégrité écologique et assurer la sécurité du public ;
- Élaborera, en collaboration avec le Centre canadien des services climatiques, une série de résumés accessibles et propres aux sites décrivant l'évolution des conditions climatiques sur les lieux patrimoniaux protégés dans l'ensemble du Canada et les répercussions potentielles que les changements projetés peuvent entraîner ;

Série Atlas du carbone de Parcs Canada

L'approche de Parcs Canada en matière de changements climatiques comprend la reconnaissance – et les efforts déployés de compréhension – du rôle des aires protégées comme solutions climatiques fondées sur le climat. Ces solutions sont orientées, notamment, sur la conservation du carbone stocké dans la végétation et les sols de nos parcs nationaux et de nos aires marines nationales de conservation. En examinant et en améliorant les connaissances sur la dynamique du carbone des écosystèmes terrestres et aquatiques, cette série vise à éclairer les pratiques de conservation et le processus décisionnel, et à inspirer et éclairer l'élaboration de nouvelles approches de gestion active conçues pour aborder simultanément la double crise des changements climatiques et de l'appauvrissement de la biodiversité.

Les scientifiques de Parcs Canada mènent des recherches, en collaboration avec le Service canadien des forêts et d'autres organisations, dans le but d'élaborer la [série de tableaux de l'Atlas du carbone de Parcs Canada](#).^{iv} Chaque volume offrira de nouvelles indications sur les stocks de carbone et la dynamique des écosystèmes de la forêt, de la prairie, des tourbières et des côtes dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada au fil du temps.

Le premier volume de la série, l'Atlas du carbone forestier, a été publié au cours de l'exercice 2022-2023. Le travail se poursuivra pendant l'exercice 2023-2024, et portera sur les prochaines étapes qui cibleront les écosystèmes des tourbières et des côtes.

- Entreprendre et financer des recherches scientifiques pour appuyer la planification de la conservation et la gestion active de manière systématique en fonction des besoins de Parcs Canada, de l'exploration des nouveaux enjeux, comme [Science du climat 2050](#),^v et des priorités pangouvernementales ;
- Continuera à appuyer le Réseau de recherche pancanadien sur les parcs et les aires protégées, qui regroupe des chercheurs universitaires, des étudiants et des praticiens en

vue de trouver des solutions aux défis auxquels les parcs et les aires protégées du Canada sont confrontés, en accordant une attention particulière à la diversité et à l'inclusion ;

- Coordonnera et effectuera des recherches sur le carbone des écosystèmes afin de dégager des approches pour la création et la gestion d'aires protégées qui améliorent leur contribution à l'atténuation des changements climatiques ;
- Appuiera la protection du patrimoine naturel grâce à la cartographie de l'écosystème marin et à d'autres recherches scientifiques menées par le navire de recherche *David Thompson* dans les lieux du patrimoine naturel et du patrimoine culturel de Parcs Canada, y compris les lieux ayant un lien direct pour les peuples autochtones.

Priorité : Faire entendre la voix et le leadership des autochtones dans la conservation du patrimoine naturel et culturel

Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones ont été les gardiens des terres, des eaux et des glaces qui forment la région maintenant appelée le Canada. À une certaine époque, la création et la gestion de lieux patrimoniaux protégés au Canada a, dans bon nombre d'endroits, mené au déplacement des peuples autochtones et à la limitation de l'exercice de leurs droits et responsabilités liés au paysage. En dépit de cet historique, Parcs Canada met tout en œuvre pour travailler avec les peuples autochtones et les appuyer pour rétablir les liens perdus et honorer les liens existants aux territoires ancestraux, aux terres visées par un traité, et aux patries ancestrales. Ce travail implique l'appui du leadership autochtone, l'exaltation des voix, du savoir et des systèmes de connaissances autochtones, et le renforcement de la gestion coopérative des lieux protégés avec les partenaires autochtones. Pour appuyer ce résultat, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Déterminera, avec les partenaires autochtones, si la cogestion de nouveaux parcs nationaux, parcs urbains nationaux, et de nouvelles aires marines nationales de conservation peut constituer des occasions de promouvoir la conservation et la réconciliation, en vue de se rapprocher de l'objectif d'avoir au moins 27 lieux du patrimoine naturel gérés en coopération avec les peuples autochtones d'ici le mois de mars 2024 ;
- Examinera, avec les partenaires autochtones, les possibles méthodes favorisant la création de parcs nationaux et aires marines nationales protégées et d'aires protégées autochtones communs, contigus, ou co-désignés ;
- Contribuera à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en examinant et en élaborant les lois, les politiques et les pratiques opérationnelles qui appuient l'exercice des droits et des responsabilités des peuples autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada ;
- Continuera à examiner et à rafraîchir les normes, les orientations et les outils existants afin d'incorporer le savoir autochtone et de promouvoir la collaboration avec les systèmes de connaissance et les détenteurs du savoir autochtones, et procèdera à un engagement concret des partenaires autochtones en matière de conservation. Parcs Canada continuera par exemple à promouvoir une approche collaborative avec les peuples autochtones dans l'actualisation de l'objectif, de la performance du programme

et des critères de sélection des projets liés à son [Programme de conservation et de restauration](#) ;^{vi}

- Offrira un appui continu aux programmes des gardiens autochtones, notamment grâce au financement provenant du fonds du Patrimoine naturel bonifié, et en travaillant avec les partenaires autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada en vue d'élaborer de concert et d'améliorer au moins huit programmes des gardiens autochtones ;
- Travaillera de façon créative avec les partenaires autochtones en vue d'élaborer de concert et de mettre conjointement en œuvre des projets innovants de conservation et d'expérience du visiteur dans les lieux du patrimoine naturel ;

Comprendre l'écosystème du lac Huron grâce à *Together with Giigoonyag*

Together with Giigoonyag (« poissons » en ojibwé) est un projet de conservation collaboratif s'étalant sur cinq ans qui a été élaboré par Parcs Canada, la Nation Saugeen Ojibwé, et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Ressources naturelles et de la Foresterie de l'Ontario ; le projet se déroule dans les environs et au parc marin national Fathom Five, dans leur territoire traditionnel.

Identifié par la Nation Saugeen Ojibwé en tant que priorité essentielle et financé par le biais du [Programme de conservation et de restauration de Parcs Canada](#),^{vii} ce projet vise à comprendre le déclin du Dikameg (poisson blanc) ainsi que d'autres changements survenus dans l'écosystème du lac Huron. Le projet adopte une approche à double perspective afin de réunir le savoir autochtone et la science occidentale, et ainsi contempler le monde selon chacun des points de vue.

Au cours des cinq années du projet, *Together with Giigoonyag* sollicitera les partenaires principaux, y compris les détenteurs du savoir de la Nation Saugeen Ojibwé, les scientifiques du gouvernement provincial et fédéral, les membres de la communauté et les pêcheurs. Il vise à étendre les connaissances et à remédier au manque de connaissances afin d'appuyer la prise de décisions pour les mesures de conservation, tout en aidant à nouer des relations collaboratives positives entre les collaborateurs du projet.

- Continuera à mettre en œuvre les mesures de conservation clés du [Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo](#),^{viii} en collaboration avec les partenaires autochtones, les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les intervenants clés pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo pour les générations futures ; et,
- Continuera à travailler avec les partenaires autochtones locaux, nationaux, et internationaux sur la gestion des feux par les autochtones dans les parcs et les aires protégées.

Résultat ministériel 2 : Le patrimoine culturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Priorité : Conservation du patrimoine naturel et culturel

Désignation et commémoration du patrimoine culturel

Le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), aide les Canadiens à entre en relation avec leur histoire commune. Parcs Canada appuie la désignation et la commémoration du patrimoine culturel par l'entremise de programmes de reconnaissance officielle à l'échelle nationale. Le patrimoine culturel peut comprendre la désignation des personnes, des lieux et des événements d'importance historique nationale, des gares ferroviaires patrimoniales, des phares patrimoniaux, des lieux de sépulture des premiers ministres, des sites canadiens du patrimoine mondial, des édifices fédéraux du patrimoine et des rivières du patrimoine canadien. Chaque désignation au titre du [Programme national de commémoration historique](#)^{ix} apporte sa contribution unique à la tapisserie des histoires qui constituent notre passé et constituent ensemble notre identité. Parcs Canada s'emploie à officiellement reconnaître pas moins de 3 940 lieux, personnes, et événements ayant de l'importance pour les Canadiens d'ici mars 2024.

Parcs Canada souscrit aux objectifs du gouvernement du Canada en matière de diversité et d'inclusion et s'efforce de promouvoir ces principes dans ses programmes de commémoration par la mise en œuvre du [Cadre pour l'histoire et la commémoration : Plan du réseau des lieux historiques nationaux](#).^x La mise en œuvre du cadre contribue également aux priorités de Parcs Canada en matière de protection du patrimoine culturel afin d'inciter les peuples autochtones et les communautés minoritaires à raconter leurs histoires. Ainsi, les histoires communiquées dans les lieux patrimoniaux de Parcs Canada reflètent la diversité du Canada et mêlent l'histoire des peuples autochtones et les histoires liées à la nature et à la culture, explorant tous les aspects du passé du pays et plaçant le Canada dans le contexte de l'histoire mondiale. Ce travail appuie en outre les engagements envers la diversité, l'inclusion, et l'équité qui ont été pris en réponse à la [Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada](#).^{xi}

Pour appuyer ce travail de désignation et de commémoration, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Continuera à mettre en œuvre le *Cadre pour l'histoire et la commémoration* qui s'inscrit dans le Programme national de commémoration historique visant à promouvoir les objectifs du gouvernement du Canada d'encourager la diversité et l'inclusion. Ce travail suivra l'orientation donnée par le cadre sur la présentation de l'histoire sur tous les lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada et inclura l'élaboration d'outils et de ressources qui mettent en valeur une gamme complète de voix, de points de vue et d'expériences ;
- Poursuivra le travail de recherche de nouvelle désignation de personnes, de lieux et d'événements qui correspondent aux priorités stratégiques du *Cadre pour l'histoire et la commémoration* et veillera à maintenir les relations établies en 2021-2022 avec les

collectivités pendant les ateliers organisés pour rechercher de nouvelles candidatures sur le thème de la diversité ;

- Continuera à appuyer le travail de la CLMHC pour aborder les controverses et les conflits découlant des désignations et des plaques existantes, conformément à l'annexe du *Cadre pour l'histoire et la commémoration*. Ce travail comprend notamment [l'examen des désignations existantes](#)^{xiii} en vue de faire, au cours des trois prochaines années, des progrès relativement au traitement des 205 désignations controversées identifiées comme nécessitant une intervention urgente ;
- Renouvellera les critères et les lignes directrices pour l'évaluation des sujets ayant potentiellement une importance historique nationale de la CLMHC d'ici le mois de mars 2026, en tenant compte des commentaires d'un éventail d'intervenants, notamment des communautés méritant l'équité, afin que le public comprenne mieux les processus, et en vue de mieux refléter les histoires et les valeurs autochtones dans le cadre du Programme national de commémoration historique ;

Projet de loi C-23 : Loi sur les lieux historiques du Canada – donner un avenir à notre passé

Le gouvernement du Canada administre plus de 300 lieux historiques dans chaque province et territoire, y compris au sein de collectivités rurales, éloignées, et autochtones. En plus d'offrir une vaste gamme d'avantages à leurs communautés, ces lieux racontent l'histoire de qui nous sommes et nous relient à notre passé, enrichissant notre compréhension de nous-mêmes, des autres, et de notre pays.

À l'heure actuelle, le Canada ne dispose pas d'une loi exhaustive destinée à assurer la protection et la conservation des lieux historiques appartenant au gouvernement fédéral. Afin de combler cette lacune et basé sur les principes d'inclusivité, de transparence et de durabilité, Parcs Canada a pris contact avec les autochtones et d'autres partenaires et intervenants en vue d'orienter l'élaboration d'un cadre pour la désignation, la protection et la conservation des lieux historiques dont le gouvernement fédéral a la garde. Suite à ce travail, le [Projet de loi C-23, la Loi sur les lieux historiques du Canada](#)^{xiii} a été déposé au Parlement le 7 juin 2022.

Si elle est adoptée sans changement, la législation :

- ferait avancer la réconciliation en fournissant des représentants consacrés des Premières nations, des Métis et des Inuits à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à [l'appel à l'action 79\(i\) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada](#),^{xiv}
- permettrait de s'assurer que les lieux inestimables administrés par Parcs Canada et d'autres ministères fédéraux sont protégés et conservés pour les générations actuelles et à venir;
- permettrait des prises de décision transparentes, le partage d'informations avec les Canadiens et les parlementaires, et la protection durable des lieux historiques administrés par le gouvernement fédéral;
- permettrait de s'assurer que les désignations patrimoniales fédérales sont représentatives de l'histoire du pays et que tous les Canadiens les jugent significatives, y compris les peuples autochtones, les jeunes, et les membres des diverses communautés de tout le pays.

- Maintiendra des communications ouvertes et transparentes avec le public au sujet de l'examen des désignations en s'assurant que les demandes du public sont traitées et que les résultats des examens sont affichés sur le site Web de la CLMHC ;
- Poursuivra la commémoration des désignations historiques nationales en procédant au dévoilement de plaques commémoratives et augmentera le nombre de lieux, de personnes et d'événements officiellement reconnus d'importance historique nationale pour les Canadiens ;
- Fera la promotion de la connaissance du patrimoine historique et culturel du Canada auprès du public par le biais d'outils numériques et des médias sociaux en vue de partager des informations sur la désignation et les commémorations avec les Canadiens.

Conservation du patrimoine culturel

Les ressources culturelles sont préservées grâce aux travaux de conservation menés sur les lieux historiques, dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation administrés par Parcs Canada. Cela ne saurait se faire sans la collaboration et la participation des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, des partenaires autochtones, et des intervenants du secteur du patrimoine, ainsi qu'au sein des installations qui abritent la collection nationale des objets archéologiques et historiques du Canada. Ce travail permet de s'assurer que les ressources culturelles sont protégées et conservées et que leur valeur patrimoniale est communiquée pour que les générations actuelles et futures les comprennent, les apprécient et en profitent, et permet de se s'employer à veiller à ce que 90 % de ces ressources soient protégées d'ici le mois de mars 2026.

Pour s'acquitter de cette responsabilité, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Appuiera la proposition législative du *Projet de loi C-23 : Loi sur les lieux historiques du Canada* qui porte sur la désignation des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale et sur la protection des lieux historiques fédéraux ;
- Continuera à collaborer avec les provinces et les territoires en vue de se rapprocher des objectifs communs liés à la protection et à la conservation du patrimoine culturel ;
- Fera avancer le travail visant à rafraîchir la *Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada* afin qu'elle respecte les points de vue, les protocoles, les valeurs et les pratiques des Premières Nations, des Inuits et des Métis en lien avec le patrimoine, et qu'elle se fasse l'écho des principes de conservation actuels ;
- Contribuera à préserver le patrimoine culturel du Canada en continuant à identifier et à surveiller les sites archéologiques et les paysages culturels sous la garde de Parcs Canada qui constituent des ressources culturelles, en phase avec la [*Politique de gestion des ressources culturelles de Parcs Canada*](#) ;^{xv}
- Protégera la valeur patrimoniale des ressources culturelles en continuant à assurer la gestion des ressources culturelles et à offrir un soutien essentiel à l'archéologie aux lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, notamment en investissant dans les biens et en atténuant les répercussions des changements climatiques ;

- Mettra en place le système de gestion des données liées aux ressources culturelles en vue de gérer les objets archéologiques et historiques dans les lieux du patrimoine culturel administrés par Parcs Canada. La migration des bases de données héritées a débuté en décembre 2021 et se poursuivra en 2023, alors que le nouveau système de gestion des données liées aux ressources culturelles sera progressivement implanté ;
- Mènera les recherches archéologiques continues sur le lieu historique national des Épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* ;
- Continuera à élaborer et examiner les instruments politiques, les outils, et la formation en matière de gestion des ressources culturelles dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, y compris la conservation des lieux historiques nationaux et du patrimoine bâti ;

Centre des collections et de la conservation de Parcs Canada

La construction du nouvel édifice spécialement conçu pour abriter les collections de Parcs Canada devrait s'achever en 2023. Une fois la construction achevée, Parcs Canada commencera à déménager plus de 25 millions d'objets archéologiques et historiques dans la nouvelle installation de 8 200 mètres carrés située à Gatineau, au Québec. Ce déménagement sera effectué sur plusieurs années et permettra d'assurer une conservation et une préservation durables et à long terme qui profitera aux générations à venir.

La collection sera prise en charge par une équipe nationale de spécialistes, de curateurs et de conservateurs et sera gérée et entreposée adéquatement et facilement accessible. Parcs Canada pourra ainsi améliorer sa capacité à présenter aux Canadiens, les récits liés à ces objets de manière nouvelle et innovante.

La nouvelle installation contribuera également à l'atteinte des cibles gouvernementales d'écologisation de Parcs Canada en respectant les normes de construction écologiques durables et efficaces sur le plan énergétique. À cette fin, des matériaux recyclables seront employés, des mesures seront prises pour la conservation de l'eau, et l'édifice abritera des espaces de travail ouverts bénéficiant d'une abondante lumière naturelle. L'aménagement paysager comportera des espèces indigènes et des bassins secs qui retiendront les eaux de pluie.

- Conformément aux engagements pris en réponse à la Table ronde du ministre 2020, de l'aide financière sera fournie pour soutenir la protection et la présentation de lieux patrimoniaux reconnus nationalement non administrés par le gouvernement fédéral par le biais du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux, géré par Parcs Canada. En 2023-2024, pour une deuxième année consécutive, l'enveloppe budgétaire disponible sera doublée afin d'offrir un plus grand appui aux lieux historiques ;
- Par l'entremise du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, offrir de l'appui et travailler avec les autres ministères responsables de la protection et de la préservation des biens patrimoniaux fédéraux ;
- Continuera à diriger la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial pour le Canada ; et,

- Mettra en œuvre la stratégie internationale de Parcs Canada destinée à promouvoir le rôle de premier plan de Parcs Canada au sein de la communauté mondiale du patrimoine naturel et culturel, et continuer à tirer parti des partenariats, à faire progresser les priorités internationales, à améliorer la mise en pratique des accords bilatéraux et multilatéraux, et à partager les pratiques exemplaires.

Balado des souvenirs réalisé par Parcs Canada

En 2023-2024, Parcs Canada lancera son balado des souvenirs, un balado sur l'histoire et une série d'expositions Google sur les arts et la culture mettant en vedette les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, ainsi que la collection d'objets historiques et archéologiques dont Parcs Canada a la garde.

Ce balado appuiera et soutiendra les efforts consentis par Parcs Canada en vue de présenter à davantage de Canadiens des récits, du contenu, et des expériences qui les aideront à mieux comprendre l'importance de l'histoire du Canada et du travail de préservation du patrimoine culturel effectué par Parcs Canada.

Priorité : Faire entendre la voix et le leadership des autochtones dans la conservation du patrimoine naturel et culturel

Les cultures et les identités des peuples autochtones sont enracinées dans les terres, les eaux et les glaces, et rendre hommage aux liens que les peuples autochtones entretiennent avec ces lieux est fondamental pour faire progresser la réconciliation. Parcs Canada est déterminé à développer un système de lieux du patrimoine national qui reconnaît et souligne les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones, leur histoire et leurs cultures, ainsi que la relation spéciale que les peuples autochtones entretiennent avec les terres, les eaux et les glaces ancestrales, traditionnelles, visées par un traité.

Pour appuyer ces engagements, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Continuera à promouvoir la gestion coopérative et la prise de décision conjointe avec les peuples autochtones dans les lieux du patrimoine culturel en établissant de nouvelles structures de gestion coopérative afin de soutenir l'intendance des lieux patrimoniaux, et de se rapprocher de l'objectif de Parcs Canada de gérer six lieux patrimoniaux culturels en collaboration avec les peuples autochtones d'ici le mois de mars 2024 ;
- Contribuera à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en examinant et en élaborant les lois, les politiques et les pratiques opérationnelles qui appuient l'exercice des droits et des responsabilités des peuples autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada ;

Archéologie collaborative à Gwaii Haanas

Située à Haida Gwaii, un archipel au large de la côte Ouest de la Colombie-Britannique, et avec une histoire autochtone remontant à au moins 13 000 ans, la réserve de parc national et réserve de parc marin national Gwaii Haanas, et site du patrimoine haïda est un musée vivant à nul autre pareil. Haida Gwaii, qui signifie « Îles du peuple haïda », abrite la Nation haïda.

Des villages historiques, notamment le site du patrimoine haïda SGang Gwaay, un site du patrimoine mondial de l'UNESCO abritant des mâts totémiques centenaires, sont disséminés dans les îles, et sont supervisés par des veilleurs autochtones Haïda Gwaii qui accueillent les visiteurs. L'exploration archéologique joue un rôle central dans la compréhension de l'histoire humaine de Gwaii Haanas et de Haïda Gwaii.

En vue de nous amener à mieux comprendre l'histoire de Haïda Gwaii, un projet concerté d'archéologie a vu le jour au site du patrimoine haïda SGang Gwaay; le projet suit son cours et se poursuivra en 2023-2024. La nation Haïda et Parcs Canada, qui sont également cogestionnaires de l'aire protégée, gèrent conjointement l'évaluation archéologique, la méthodologie de recherche, le travail sur le terrain, et les mesures d'atténuation du projet. Le Conseil de la Nation haïda a reconnu cette approche comme une étape essentielle de la réconciliation.

- Appuiera la proposition législative du *Projet de loi C-23* : Loi sur les lieux historiques du Canada, qui concerne la protection et la présentation des exemples d'importance nationale de patrimoine culturel du Canada qui profiteront aux peuples autochtones grâce à l'ajout d'une représentation consacrée aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis au sein de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, conformément à l'appel à l'action 79(i) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, permettant ainsi une meilleure reconnaissance des contributions des peuples autochtones depuis des temps immémoriaux à la terre désormais connue sous le nom de Canada ;
- Développera, actualisera, et créera de nouveaux outils, processus et pratiques relatifs aux politiques qui renforcent la voix des autochtones, soutiennent le leadership et l'autodétermination des autochtones, respectent les droits des autochtones, ainsi que leur savoir et leurs systèmes de connaissances en ce qui a trait à la conservation du patrimoine culturel ;
- Améliorera les négociations fondées sur les droits qui accordent la priorité aux accords réalisables et mis en œuvre rapidement, et qui sont soutenues de manière accrue par un environnement de travail numérique collaboratif et des outils renouvelés d'échange d'information ;
- Élaborera une orientation qui tient compte des connaissances autochtones et qui sollicite respectueusement la participation des détenteurs du savoir autochtone au processus décisionnel et à l'élaboration de programmes et de politiques. L'orientation reconnaîtra également la richesse des systèmes de savoir autochtone et soulignera les bénéfices de l'intégration de diverses perspectives aux plans local, régional et national. Elle comprendra des mesures de protection de la confidentialité et de mise en œuvre des principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession ;
- Poursuivra le travail avec les communautés de survivants des pensionnats qui souhaitent désigner ou ont déjà désigné un ancien site de pensionnat pour qu'il soit considéré comme un site historique national ;
- Examinera, d'ici 2025, jusqu'à 25 désignations historiques nationales existantes à propos de l'histoire des pensionnats aux termes du Programme national de commémoration historique ;
- Fournira une aide financière aux organisations vouées à la commémoration des pensionnats, notamment au Centre national pour la vérité et la réconciliation afin d'appuyer les commémorations à l'échelle de la collectivité et les rassemblements qui commémorent l'histoire et l'héritage des pensionnats, en réponse à l'appel à l'action 79(iii) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada ;
- Collaborera avec les autres agences et ministères fédéraux, notamment Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, Patrimoine canadien, et Services aux Autochtones Canada pour simplifier le soutien aux survivants des pensionnats et à leur collectivité lorsqu'ils commémorent l'héritage des pensionnats pour Autochtones ;
- Appuiera les occasions offertes aux peuples autochtones de partager et de communiquer leur histoire en puisant dans leurs propres expériences au sein des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, en menant à bien jusqu'à 15 projets de Récits du Canada d'ici 2025, qui reviennent sur l'historique et l'héritage des pensionnats ;

- Poursuivra son travail de révision de la Politique de gestion des ressources culturelles en tenant un dialogue continu avec les partenaires autochtones afin de respecter les perspectives, les protocoles, les valeurs et les pratiques des Premières nations, des Inuits et des Métis qui touchent au patrimoine ;
- Établira, avec les intervenants internationaux, nationaux, régionaux et locaux, ainsi qu’avec les gouvernements et les organisations autochtones, des partenariats innovateurs qui viendront améliorer les gains en matière de conservation du patrimoine naturel et culturel ;
- Veillera à ce que le savoir et les valeurs autochtones, aussi bien tangibles qu’intangibles, soient respectés, reflétés et honorés dans la gestion des ressources culturelles et naturelles ;
- Continuera, par le biais d’un engagement continu, à accorder la priorité à la collaboration avec les collectivités autochtones pour gérer les collections et préserver les objets archéologiques et historiques, et pour améliorer l’accès aux objets autochtones, ainsi que pour donner aux peuples autochtones davantage d’occasions d’exercer leurs responsabilités liées à l’intendance ;
- Poursuivra sa collaboration avec les collectivités autochtones dans le cadre des projets archéologiques ;
- Collaborera de façon respectueuse avec les partenaires autochtones pour développer des connaissances en construction, apprendre des techniques et des moyens de bâtir, en vue de les employer dans le cadre du lexique du « patrimoine bâti », que Parcs Canada entend protéger et mettre de l’avant ; et,
- Établira des partenariats avec des groupes d’ores et déjà impliqués dans la construction de structures autochtones au sein de plusieurs sites administrés par Parcs Canada.

Conseil consultatif sur le patrimoine culturel autochtone

Depuis 2020, le [Conseil consultatif sur le patrimoine culturel autochtone](#)^{xvi} formule des recommandations pour Parcs Canada à propos des initiatives et projets se rapportant au patrimoine culturel. Les conseils fournis par le Conseil appuient l’engagement de Parcs Canada envers la réconciliation et sa gestion des lieux patrimoniaux dont l’organisation a la garde, et sont en phase avec les engagements du gouvernement du Canada par rapport à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les membres du Conseil sont choisis suite à un processus d’appel ouvert à manifestation d’intérêt. Le Conseil est composé de représentants autochtones ayant des connaissances sur le patrimoine culturel autochtone, et compte un représentant du [Cercle du patrimoine autochtone](#).^{xvii} Les membres du Conseil permettent au travail réalisé par ce dernier de tirer parti de leur expérience et de leur expertise.

Le Conseil constitue l’une des façons dont Parcs Canada s’emploie à mieux collaborer avec les partenaires autochtones et à les appuyer dans l’intendance du patrimoine naturel et culturel, y compris en ce qui a trait à l’héritage des pensionnats pour Autochtones.

Priorité : Durabilité des biens

En 2023-2024, Parcs Canada continuera à respecter les objectifs du plus important programme d'investissement dans l'infrastructure de son histoire. Ces investissements contribueront à la préservation et à la protection de lieux d'importance historique nationale vitale pour les générations futures et en vue d'appuyer l'atteinte de l'objectif de Parcs Canada voulant que 62 % de ses biens patrimoniaux soient dans un état bon ou passable d'ici le mois de mars 2025.

En plus d'améliorer l'état des biens patrimoniaux dont il a la garde, Parcs Canada continue à effectuer des investissements prioritaires dans les projets d'infrastructure visant à améliorer l'accessibilité, l'inclusivité, la réconciliation avec les peuples autochtones, les activités d'écologisation et de résilience aux changements climatiques, et des investissements responsables pour tous les Canadiens.

À l'appui de la durabilité de ses biens patrimoniaux, cette année, Parcs Canada :

- Investira 56,2 millions de dollars dans des projets prioritaires portant sur le patrimoine culturel, dans le cadre du travail réalisé pour améliorer l'état global de son portefeuille de biens patrimoniaux bâtis ;
- Continuera à réaliser des analyses des répercussions dans les lieux patrimoniaux afin d'identifier d'éventuelles menaces et de proposer des mesures d'atténuation visant à assurer la protection des ressources culturelles ;
- Offrira des formations et des ateliers pour améliorer la capacité de Parcs Canada en matière de conservation des lieux historiques nationaux partout au pays ;
- Concevra un projet pilote en vue d'entreprendre une amélioration énergétique pour un édifice à valeur patrimoniale et ainsi prouver que les émissions de gaz à effet de serre peuvent être réduites simultanément, tout en préservant l'intégrité patrimoniale de l'édifice ;
- Collaborera avec l'Institut royal d'architecture du Canada pour offrir un module d'apprentissage supplémentaire sur l'accessibilité universelle aux lieux patrimoniaux. Le module d'apprentissage supplémentaire s'appuie sur le succès du cours en libre accès, *[Introduction aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada](#)*,^{xviii} qui a été lancé en 2021 ; et,
- Terminera la mise en œuvre du plan d'action élaboré en réponse au *[Rapport du vérificateur général sur la conservation des biens patrimoniaux fédéraux](#)*.^{xix} Cela comprend notamment l'élaboration et la mise en œuvre de l'outil de planification relatif aux biens du patrimoine culturel afin d'être en phase avec la Stratégie du portefeuille de biens immobiliers de Parcs Canada. Cet outil contribuera à la durabilité à long terme du portefeuille de biens en aidant Parcs Canada à déterminer et à planifier de façon stratégique les approches de conservation pour les biens culturels immobilisés en ayant recours à des processus qui sont adaptés à chacun des biens du patrimoine culturel.

Investir dans les biens patrimoniaux bâtis

Cette année, Parcs Canada continuera à respecter les objectifs du plus important programme d'investissement de ses 112 ans d'histoire. Les projets prévus pour l'année en cours pour les biens patrimoniaux comprennent notamment :

- La préservation des derniers bâtiments patrimoniaux encore debout de Grande-Grave dans le secteur emblématique du parc national du Canada Forillon en collaboration avec les familles expropriées en vue de concevoir des offres d'hébergement authentiques ainsi que des possibilités de développement du tourisme régional ;
- Procéder à une évaluation et au nettoyage du plomb, ainsi qu'à la stabilisation du S.S. *Klondike* dans le territoire du Yukon en vue de préparer la conservation de ce bateau à aubes.

Résultat ministériel 3 : La population découvre le patrimoine naturel et culturel du Canada et en fait l'expérience par des moyens qu'elle juge significatifs.

Priorité : Rapprocher les Canadiens

Les lieux administrés par Parcs Canada sont une source de fierté pour tous les Canadiens. Parcs Canada est déterminé à faire en sorte que les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation reflètent la diversité du Canada, sont accessibles, et que tous les Canadiens peuvent participer à leur protection et les apprécier, maintenant et à l'avenir. Parcs Canada continuera à mobiliser les Canadiens et à faciliter la fréquentation et l'appréciation des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, ainsi que la valeur du patrimoine culturel et naturel et de sa conservation.

Accueillir à nouveau le Canada et le reste du monde

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, et les aires marines nationales de conservation sont des destinations populaires fréquentées par des millions de Canadiens et de visiteurs du monde entier. Alors qu'au plus fort des vagues de la pandémie des mesures étaient prises pour endiguer la propagation de la COVID-19, les lieux administrés par Parcs Canada sont demeurés ouverts et offraient un peu de répit à la population qui en avait grand besoin; les Canadiens pouvaient se rapprocher et profiter de la nature dans des espaces à l'incidence positive sur leur santé mentale, quand d'autres exutoires n'étaient pas disponibles. En 2021, Parcs Canada a par conséquent connu une saison de camping record, avec des niveaux d'appui sans précédent de son mandat, qui se sont traduits par une augmentation de la fréquentation durant l'inter-saison, tandis que davantage de Canadiens souhaitaient s'adonner à des activités en extérieur tout au long de l'année.

Alors que le monde continue à se remettre des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19 et qu'il reprend ses activités d'avant la pandémie, Parcs Canada tirera parti de son travail effectué au cours des dernières années en vue d'accueillir les visiteurs dans les lieux patrimoniaux nationaux que l'organisation administre. Parcs Canada entend offrir des expériences de calibre mondial aux Canadiens et aux visiteurs internationaux et s'emploiera à revenir au niveau de fréquentation d'avant la pandémie, en vue d'atteindre l'objectif de Parcs Canada d'accueillir chaque année 23,7 millions de visiteurs dans les lieux patrimoniaux nationaux répartis à travers le Canada. En 2023-2024, Parcs Canada :

- Continuera à s'employer à éliminer les obstacles, à encourager la participation, et à souscrire à la diversité et à l'inclusion en concevant et en offrant aux visiteurs des services et des expériences permettant à tous les Canadiens et aux visiteurs du monde entier de profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux, et des aires marines nationales de conservation ;
- Rendra les services et les expériences offerts aux visiteurs plus inclusifs et accessibles pour les lieux patrimoniaux de tout le pays ;

- Continuera à proposer des services, des expériences et des programmes de sensibilisation innovants aux Canadiens et aux visiteurs du monde entier ;
- Invitera les jeunes, les Canadiens vivant en zone urbaine, les jeunes familles, les Canadiens en situation de handicap, et les Canadiens issus de milieux divers à fréquenter et à apprécier les lieux protégés ;
- Promouvra la découverte, l’appréciation et la fréquentation d’un plus grand nombre de lieux patrimoniaux nationaux, y compris les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation moins connus, ainsi que la fréquentation en basse saison (printemps, automne et hiver) ;
- Gérera les visites dans les destinations les plus fréquentées de Parcs Canada afin d’offrir des expériences de grande qualité aux visiteurs tout en encourageant les Canadiens et les visiteurs du monde entier à profiter de la gamme complète de destinations du réseau de Parcs Canada ;
- Continuera à apporter de la valeur ajoutée aux Canadiens grâce à l’application continue de la *Loi sur les frais de service*. Au cours de 2023-2024, Parcs Canada procédera à l’ajustement d’un certain nombre de frais liés aux services à valeur ajoutée qui procurera un avantage privé aux individus et aux entreprises. Ces modifications des frais amélioreront le recouvrement des coûts pour Parcs Canada, tout en permettant d’éviter des situations de concurrence déloyale avec le secteur privé ;
- Investira dans l’expérience du visiteur et une conception intelligente de l’infrastructure en vue de proposer de façon viable un large éventail d’expériences de qualité.

Appuyer la relance de l’industrie canadienne du tourisme

Sachant que Parcs Canada contribue de façon importante aux économies locales, l’organisation continuera à nouer des relations avec les partenaires du secteur du tourisme et appuiera ainsi la relance de l’industrie du tourisme. En 2023-2024, Parcs Canada :

- Ne cessera d’améliorer les services numériques offerts aux Canadiens, notamment les outils de planification, les outils de transaction, et les réservations en ligne, et renforcera l’approche qui privilégie le numérique afin d’offrir un meilleur service aux clients de Parcs Canada ;
- Poursuivra sa collaboration avec Destination Canada et Expedia Canada afin de rehausser la présence de Parcs Canada sur la plateforme en ligne d’Expedia. Cette plateforme dynamique sera une vitrine de la diversité des destinations et des produits offerts par Parcs Canada qui seront présentés dans des galeries de photos, des vidéos, des itinéraires et des blogues ;
- Œuvrera de concert avec l’Association Touristique Autochtone du Canada, ainsi que les communautés et les entreprises autochtones de tout le Canada, pour mettre sur pied et offrir des expériences autochtones aux visiteurs nationaux et étrangers ;
- Appuiera la mise en œuvre de la [nouvelle stratégie fédérale pour la croissance du tourisme](#),^{xx} qui entend résoudre la pénurie et l’instabilité de la main-d’œuvre, promouvoir l’attraction d’investissements et le développement de destinations, et encourager la croissance économique à long terme dans tout le pays.

Campagne nationale de promotion du tourisme de Parcs Canada de 2023

Afin d'appuyer la relance du secteur du tourisme et d'inviter les visiteurs à renouer avec les lieux qu'il administre, Parcs Canada investit 3,6 millions de dollars dans une campagne nationale de promotion prévue pour 2023.

La campagne de 2023 s'appuiera sur le succès de la campagne de Parcs Canada de 2022, et utilisera son slogan *450 000 km² de souvenirs*; la campagne vise à mieux faire connaître le mandat et les activités de Parcs Canada, à promouvoir la visite des lieux protégés du Canada, et à appuyer la relance de l'industrie canadienne du tourisme en attirant les voyageurs dans des communautés voisines des lieux du patrimoine national administrés par Parcs Canada.

La campagne sera diffusée sur différentes plateformes médiatiques, notamment ses canaux numériques populaires.

Sensibiliser les Canadiens au sein de leurs communautés

Les plus de 200 lieux historiques nationaux, parcs nationaux, et aires marines nationales de conservation disséminés à travers le pays accueillent chaque année des millions de visiteurs. En ces lieux, Parcs Canada propose un formidable éventail d'expériences culturelles, naturelles et récréatives. Ces lieux permettent en outre aux Canadiens de découvrir la nature et l'histoire dans leur collectivité et leur foyer grâce à des programmes de sensibilisation et de participation novateurs, des expériences numériques et des activités promotionnelles. Le personnel de Parcs Canada travaille avec une grande variété de partenaires locaux et régionaux pour offrir des services et des expériences aux visiteurs et pour initier les Canadiens à une fréquentation sécuritaire des lieux naturels, culturels et historiques grâce à des activités populaires comme le programme d'Initiation au camping. Pour appuyer ces efforts, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Offrira la mouture estivale 2023 du programme de « Traversée virtuelle du Canada » qui permet une interaction virtuelle avec les membres de l'équipe de Parcs Canada et donne accès aux lieux que l'organisation administre à des milliers de jeunes Canadiens dans l'ensemble du pays. L'expansion future de ce programme mettra l'emphase sur l'amélioration de l'accès pour les jeunes résidant dans le noyau central des villes et pour les jeunes résidant dans des régions éloignées ;
- Appuiera le travail de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et exploitera la désignation de personnes, d'événements, et de lieux pour diffuser les récits de l'histoire du Canada selon des perspectives multiples ;
- Continuera à offrir le [programme Héros de chez nous](#)^{xxi} qui rend hommage aux anciens combattants et aux civils qui ont joué un rôle crucial dans les conflits mondiaux. Le programme associe en outre les héros aux sites de Parcs Canada afin de sensibiliser les Canadiens à l'histoire du pays. Le programme commémore également les expériences des anciens combattants autochtones et des femmes afin de s'assurer que leurs récits sont partagés dans leurs propres mots ;
- Appuiera la Journée des lieux historiques du Canada afin d'attirer l'attention sur tous les lieux historiques, d'encourager leur visite, de favoriser leur appréciation, et de mettre l'accent sur le rôle fondamental qu'ils jouent au sein de leurs communautés ;

- Continuera à prendre part à des partenariats et à des accords de collaboration avec des parties externes afin de toucher de nouveaux publics et de rejoindre les Canadiens par des moyens qui leur parlent.

Un site Web de Parcs Canada rafraîchit pour la saison 2023

En vue d’offrir une expérience d’utilisateur améliorée pour la saison d’activité de 2023, Parcs Canada a récemment mis son site Web au goût du jour grâce à une conception plus moderne et séduisante. Le nouveau thème du site Web de Parcs Canada a fait l’objet de nombreux essais-utilisateur afin de garantir une expérience d’utilisateur de grande qualité sur les ordinateurs de bureau et les appareils mobiles. Il se fait par ailleurs davantage l’écho de la marque de Parcs Canada.

La nouvelle mise en page et la conception du site Web le rendent plus facile à naviguer. La mise à jour vise à offrir une expérience plus fluide aux visiteurs pour la planification et les réservations afférentes de leur visite en 2023 des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. La mise à jour contribue en outre à rehausser et à mieux intégrer les offres numériques de Parcs Canada proposées aux Canadiens sur son site Web et dans les médias sociaux.

Priorité : Faire entendre la voix et le leadership des autochtones dans la conservation du patrimoine naturel et culturel

Pour Parcs Canada, aucune relation n’est plus importante que sa relation avec les peuples autochtones. Parcs Canada collabore avec des centaines de collectivités et d’organismes autochtones à la gestion des lieux protégés, ainsi qu’à la prestation d’expériences aux visiteurs, et d’activités de sensibilisation et de participation. Pendant cette période de planification, Parcs Canada :

- Collaborera avec les peuples autochtones à la promotion des occasions offertes aux peuples autochtones pour établir des liens significatifs avec leurs territoires traditionnels, notamment dans le cadre de projets de collaboration, d’accords ou de mécanismes qui soutiennent le leadership autochtone en matière d’intendance des terres, des eaux et des glaces dans les lieux administrés par Parcs Canada ;
- Contribuera à la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* en examinant et en élaborant les lois, les politiques et les pratiques opérationnelles qui appuient l’exercice des droits et des responsabilités des peuples autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada ;
- Collaborera avec les partenaires autochtones à l’élaboration conjointe, quand il y a lieu, d’une prestation d’expériences autochtones authentiques sur les lieux administrés par Parcs Canada et à la communication des récits, des points de vue, et des cultures autochtones aux Canadiens et aux visiteurs du monde entier ;
- Continuera à appuyer un éventail de projets par le biais du programme de Récits du Canada qui accordera la priorité aux occasions pour les peuples autochtones de partager et de communiquer leur histoire dans leurs propres mots dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada dans l’ensemble du Canada ;

- Continuera à bâtir des relations avec les collectivités et les organismes en vue de soutenir les occasions d’emploi et d’acquisition de compétences offertes aux jeunes autochtones, aux jeunes ayant une incapacité et aux jeunes des communautés des minorités visibles.

Priorité : Durabilité des biens

Les biens contemporains gérés par Parcs Canada, comme les centres d’accueil, les terrains de camping, et les routes, appuient l’exécution de son mandat et la prestation d’expériences de qualité pour les visiteurs. Au cours de l’exercice financier 2023-2024, Parcs Canada continuera à se pencher sur le travail en lien avec ses biens contemporains, notamment en ce qui a trait à la réhabilitation des biens du Québec et du Canada atlantique affectés dans la foulée de l’ouragan Fiona.

Cette année, Parcs Canada investira 52,5 millions de dollars pour améliorer l’état des biens contemporains primordiaux dans l’expérience du visiteur. Grâce à ces investissements, Parcs Canada entend rehausser l’expérience du visiteur, éliminer les obstacles à la participation, et rapprocher les Canadiens de la culture et de la nature du Canada. Ces investissements participeront par ailleurs à l’écologisation des activités de Parcs Canada, tout en contribuant à rehausser l’accessibilité et l’inclusivité.

Parmi les exemples notables d’investissements prévus pour 2023-2024 en vue de protéger et d’améliorer l’infrastructure contemporaine du Canada, on retrouve notamment :

- Des avancées importantes dans la construction du centre d’accueil nouvellement conçu de l’aire marine nationale de conservation du Lac-Supérieur ;
- L’achèvement de la réhabilitation du camping Whistlers au parc national Jasper, qui incluait l’amélioration des emplacements de camping, la modernisation des services publics, et la construction d’un nouveau centre de réservation.

Se remettre des répercussions de l'ouragan Fiona dans le parc national du Canada de l'Île-du-Prince-Édouard

En septembre 2022, un ouragan dévastateur a traversé le Canada atlantique et une partie du Québec. Les vents générés par l'ouragan Fiona ont atteint jusqu'à près de 170 kilomètres à l'heure et s'accompagnaient d'importantes chutes de pluie. Le vent et la pluie ont occasionné des dégâts dévastateurs au parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É.), ainsi que dans d'autres parcs nationaux et lieux historiques nationaux du Québec et du Canada atlantique.

La Côte-Nord de l'Î.-P.-É., là où se trouve le parc national de l'Î.-P.-É., a subi une partie des pires dégâts occasionnés par l'ouragan Fiona dans la province, faisant les frais de certains des plus violents vents du Nord, d'une onde de tempête, et d'effroyables vagues déferlantes. Sur toute la longueur du parc national, les 65 kilomètres de rivage, notamment les plages, les falaises de grès rouge et les dunes ondulantes, ont été foncièrement bouleversés.

L'infrastructure du parc dans son ensemble a également subi des dégâts considérables. C'est notamment le cas de la promenade flottante en bois tant appréciée de Greenwich qui a subi des dégâts, au même titre que la rampe d'accès à la plage de Stanhope qui a été totalement emportée. Les arbres du terrain de camping de Stanhope se sont amoncelés comme de vulgaires allumettes autour des oTENTiks et empilés dans de nombreuses autres zones différentes du parc. Des portions de la partie Est de la promenade du Golfe, qui traverse le parc de Dalvay à Brackley, ainsi que le sentier polyvalent contigu, ont également été détériorées et endommagées par la tempête.

Parcs Canada a procédé à l'évaluation des dégâts, puis entamé le nettoyage du parc national de l'Î.-P.-É.; les prochaines années seront consacrées à la reconstruction et Parcs Canada s'emploiera à surmonter les répercussions de l'ouragan Fiona.

Analyse comparative entre les sexes plus

En 2023-2024, Parcs Canada poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action sur l'ACS Plus.

Ce plan expose les grandes lignes de la structure de l'ACS Plus au sein de Parcs Canada, notamment :

- davantage de moyens institutionnels et une meilleure gouvernance pour mettre l'ACS Plus en œuvre;
- une capacité accrue des membres de l'équipe à intégrer l'ACS Plus;
- le renforcement du contrôle, de la production de rapports et de l'incidence de l'ACS Plus.

En 2023-2024, Parcs Canada disposera d'un équivalent temps plein qui se consacrera à l'ACS Plus, et qui bénéficiera de l'appui d'un groupe de travail sur l'ACS Plus réunissant des représentants à l'échelle de Parcs Canada.

Parcs Canada continuera par ailleurs à améliorer l'application de l'ACS Plus dans divers processus centraux, comme la planification de l'expérience du visiteur, le développement des produits, les partenariats stratégiques, la planification de la gestion, et l'évaluation. Les évaluations s'appuieront sur l'*Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction*^{xvii} du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

En 2023-2024, Parcs Canada renforcera sa capacité d'ACS Plus :

- En lançant une initiative d'ACS Plus visant à aider Parcs Canada à prendre des décisions fondées sur des données probantes d'un point de vue intersectionnel afin de s'assurer que les produits, les services, les processus et les politiques développés ne dressent pas d'obstacles malencontreux pour les utilisateurs/destinataires visés, et afin d'étendre la capacité d'ACS Plus au sein de Parcs Canada ;
- En améliorant le suivi et le contrôle du cours Introduction à l'ACS Plus, qui, fin 2022, a été introduit en tant que formation obligatoire pour la haute direction et les gestionnaires ;
- En créant des études de cas d'ACS Plus propres à Parcs Canada à des fins d'apprentissage ;
- En adoptant une optique d'ACS Plus pour l'examen du Cadre ministériel des résultats, du Répertoire des programmes, et des Profils d'information des programmes de Parcs Canada.

Parcs Canada poursuivra également son travail destiné à accroître la sensibilisation à l'ACS Plus et à approfondir les connaissances de l'ACS Plus parmi les membres de l'équipe, et à accroître la collaboration sur l'ACS Plus entre Parcs Canada et les autres ministères et organisations.

En vue d'améliorer la capacité à rendre compte et les données, voici deux résultats du plan d'action sur l'ACS Plus de Parcs Canada :

-
- un meilleur accès aux données complémentaires et à la recherche portant sur l'ACS Plus au sein de Parcs Canada ;
 - un renforcement du contrôle, de la production de rapports et de l'incidence de l'ACS Plus au sein de Parcs Canada.

En sa qualité d'agence axée sur les aspects opérationnels de la prestation directe de services aux Canadiens, Parcs Canada s'engage à accroître l'inclusion, la diversité, et l'accessibilité dans tous ses domaines d'activité. En 2023-2024, Parcs Canada appuiera l'atteinte de ses objectifs d'ACS Plus :

- En améliorant l'application de l'ACS Plus dans le cadre de diverses stratégies en ressources humaines, de programmes, et de plans, en particulier la Stratégie pour l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité, et l'initiative de Modernisation de la dotation ;
- En révisant et en actualisant ses valeurs et ses principes opérationnels dans le cadre de l'Examen du régime des ressources humaines afin de refléter les récentes évolutions de la société, du gouvernement du Canada, et des politiques, y compris (sans toutefois s'y limiter) en matière de réconciliation, de diversité et d'inclusion pour toutes les expressions et identités de genre. Cette révision et cette mise à jour, ainsi que l'élaboration d'une stratégie de communications internes, devraient s'achever en 2023-2024 ;
- En s'appuyant sur des études et des analyses concurrentes de l'accessibilité, de la diversité et de l'inclusion afin d'orienter l'élaboration de la politique et du programme relatifs aux nouveaux parcs urbains nationaux, aux nouveaux parcs nationaux, et aux nouvelles aires marines nationales de conservation ;
- En consultant différents groupes dans le cadre de l'élaboration de la politique régissant les parcs urbains nationaux afin de mieux savoir qui sont ceux qui pourraient être affectés par la conception et la création de parcs urbains nationaux. Ce travail permettra à Parcs Canada d'identifier des moyens d'adapter la politique en vue d'aider les parcs urbains nationaux à répondre aux différents besoins des personnes les plus touchées, et afin de s'assurer que les parcs urbains nationaux sont inclusifs et accueillants pour les gens issus de milieux différents ;
- En poursuivant son travail en matière d'initiatives sur l'équité, la diversité et l'inclusion propres à lutte contre les incendies, notamment en actualisant sa formation sur la compréhension de la diversité, de l'inclusion et du respect, et en créant des tableaux des tailles propres à chaque sexe pour l'équipement de protection individuelle utilisé dans la lutte contre les feux de forêt ;
- En poursuivant les initiatives de sensibilisation afin d'appuyer les organisations existantes qui effectuent un travail considérable visant à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion au sein des communautés de tout le Canada. Parcs Canada collabore par exemple avec Colour the Trails afin d'appuyer les efforts de l'organisation visant à promouvoir une représentation inclusive au sein des systèmes de parcs du Canada et à amener davantage de PANDC et de personnes 2SLGBTQIA+ à fréquenter de façon sûre et inclusive les lieux du patrimoine naturel et culturel ;

- En déployant de grands efforts pour promouvoir la diversité, l'inclusion, et l'équité dans ses activités relatives à l'expérience du visiteur et à la sensibilisation, en s'appuyant sur les enseignements tirés de son initiative des subventions pour 2022-2023. L'initiative a accordé du financement à neuf organisations communautaires réparties à travers le pays qui s'emploient à améliorer l'inclusivité ainsi que l'accès à la nature et à la culture au sein de leurs communautés respectives, conformément aux engagements pris en réponse à la [Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada](#) ;^{xiii}
- En mettant en œuvre des programmes ciblés de sensibilisation favorisant une plus grande connexion à la nature et à l'histoire pour les Canadiens. Ces initiatives comprennent le populaire programme d'Initiation au camping, Jeunes ambassadeurs de Parcs Canada, et les programmes de sensibilisation des jeunes, ainsi que les programmes de sensibilisation urbaine de plusieurs villes ;
- En lançant un outil d'évaluation de l'accessibilité afin d'aiguiller le personnel de Parcs Canada qui réalise des évaluations de l'accessibilité des sites, des programmes, et des services qu'il administre. En étant au fait de l'état actuel de l'accessibilité des sites, des programmes, et des services, Parcs Canada peut prendre des décisions éclairées pour définir les améliorations qui doivent être réalisées en priorité ;
- En définissant des lignes directrices pour le contenu du site Web afin de présenter de meilleures informations pour la planification des séjours de personnes ayant des impératifs d'accessibilité. De meilleures informations sur l'accessibilité décriront mieux les expériences du visiteur proposées, ce qui amènera les visiteurs à prendre des décisions plus éclairées en prévision de leur visite ;
- En investissant dans du nouvel équipement adapté pour plusieurs unités de gestion, comme des fauteuils roulants de plage et des fauteuils roulants tout-terrain, et des tapis d'accès à la plage afin d'offrir un meilleur accès aux visiteurs en situation de handicap et aux personnes avec des poussettes ou d'autres équipements mobiles à roues.

Bonjour – Hello - مرحبًا - Hola - 你好 – Le programme des ambassadeurs de langues

Les visiteurs des lieux de Parcs Canada sont issus de milieux très divers et parlent un large éventail de langues, en plus des deux langues officielles du Canada, le français et l'anglais. Parcs Canada s'emploie à offrir davantage de services aux visiteurs dans leur propre langue et leur donner plus d'occasions de se rapprocher des membres de leur propre communauté linguistique au sein des lieux de Parcs Canada, [notamment dans le cadre de son populaire programme d'Initiation au camping](#).^{xxiv}

Depuis 2017, Parcs Canada, en collaboration avec le Mohawk College d'Hamilton — un établissement reconnu de premier plan pour les études d'anglais langue seconde — a organisé par l'entremise du programme des ambassadeurs de langues des Journées des langues en farsi, espagnol, arabe, mandarin, tagalog et khmer au lieu historique national du NCSM Haida à Hamilton, en Ontario.

En 2022, après une interruption de deux ans au plus fort de la pandémie de COVID-19, 15 ambassadeurs de langues bénévoles du Mohawk College ont accueilli 96 visiteurs pendant trois Journées des langues, contribuant ainsi à partager une partie de la fantastique histoire du lieu historique en arabe, en espagnol et en persan. Pour certaines personnes qui étaient arrivées au Canada pendant la pandémie de COVID-19, cette expérience leur a donné pour la première fois l'occasion d'échanger avec d'autres personnes issues de leur communauté linguistique. Les Journées des langues 2022 étaient une activité sûre et inclusive qui a donné l'occasion à de nouveaux Canadiens d'apprendre à connaître leur pays d'accueil en leur offrant un espace accueillant au sein duquel ils ont pu nouer des relations et tisser des liens.

Fort du succès rencontré par ce programme au lieu historique national du NCSM Haida, les lieux de Parcs Canada s'emploient à élargir le programme des ambassadeurs des langues afin de proposer des journées semblables aux visiteurs dans d'autres lieux historiques nationaux, parcs nationaux, et aires marines nationales de conservation au Canada.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

En tant que gardien et intendant des lieux du patrimoine culturel et naturel à travers le Canada, le travail de Parcs Canada contribue de manière significative au respect des engagements du gouvernement du Canada envers le Programme de développement durable 2030 des Nations Unies et les [Objectifs de développement durable \(ODD de l'ONU\)](#).^{xxv}

En 2023-2024, Parcs Canada établira sa Stratégie ministérielle en matière de développement durable de 2023 à 2027. Cette stratégie décrira la façon dont Parcs Canada contribuera au respect des engagements pris par le gouvernement du Canada dans sa [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026](#),^{xxvi} (SFDD de 2022 à 2026) qui a été présentée en novembre 2022, ainsi que la façon dont ces activités participeront à l'atteinte des ODD de l'ONU. La nouvelle Stratégie ministérielle en matière de développement durable de Parcs Canada sera dévoilée le 2 novembre 2023.

Par le biais de ses activités menées en 2023-2024, Parcs Canada contribuera à l'atteinte des cibles et des ODD de l'ONU suivants :

11^e objectif : Villes durables – Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables

Parcs Canada contribue de façon importante à l'engagement du Canada envers la **Cible 11.4 - redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial** par le biais de ses investissements dans les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, et les aires marines nationales de conservation. Ce travail implique de réserver des contrats pour les entreprises dirigées par des autochtones, et de continuer à exécuter le programme d'investissements dans l'infrastructure le plus important dans les 112 ans d'histoire de Parcs Canada. Sur la scène internationale, Parcs Canada continue à agir à titre de représentant fédéral principal dans le travail effectué de concert avec des organismes multilatéraux clés, notamment au niveau de l'appui financier par l'entremise d'ententes de contribution annuelle.

À l'appui de cet objectif, en 2023-2024, Parcs Canada fera avancer le travail visant à établir de nouveaux parcs urbains nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation en vue de protéger des exemples représentatifs du patrimoine naturel du Canada. Parcs Canada investira par ailleurs 56,2 millions de dollars dans les projets prioritaires en matière de patrimoine culturel, en vue d'améliorer l'état global de son portefeuille de biens patrimoniaux bâtis. Parcs Canada poursuivra en outre son travail visant à mettre en œuvre le plan d'action relatif au site du patrimoine mondial de Wood Buffalo, en collaboration avec les partenaires autochtones, d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et fédéraux, et les principaux intervenants. Ce plan d'action permettra de s'assurer que la valeur universelle exceptionnelle du parc national du Canada Wood Buffalo sera préservée pour les générations à venir.

Parcs Canada contribue également à l'atteinte de la **Cible 11.7 - assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs, inclusifs et accessibles**, en particulier par le biais de ses efforts continus pour soutenir et augmenter le nombre de visites des lieux patrimoniaux nationaux. Parcs Canada concourt également à l'atteinte de cette cible par le biais de la sensibilisation et de programmes qui visent une plus grande connaissance et un soutien accru en ce qui concerne ces lieux, grâce notamment au programme d'[entrée gratuite pour les jeunes de 17 ans et moins](#),^{xxvii} et au programme d'Initiation au camping. La participation de Parcs Canada au [programme de l'Union internationale pour la conservation de la nature #NaturePourTous](#)^{xxviii} continue par ailleurs à générer toujours plus de connexions. Le nouveau [programme des parcs urbains nationaux](#)^{xxix} contribuera à l'atteinte de cette cible en offrant un accès de grande qualité à la nature et à un espace vert à tous les Canadiens à proximité de l'endroit où ils vivent, travaillent, s'instruisent, et s'amuse.

À l'appui de cet ODD de l'ONU, Parcs Canada travaillera en collaboration avec les municipalités (Victoria, Edmonton, Saskatoon, Winnipeg, Windsor, Montréal, et Halifax), les provinces, les partenaires autochtones, et les principaux intervenants de l'année en cours en vue d'élaborer une nouvelle politique pour les parcs urbains nationaux et un nouveau concept de programme pour constituer un réseau de parcs urbains nationaux à travers le Canada. Ce système rapprochera les Canadiens de la nature et protégera cette dernière, tout en appuyant la réconciliation avec les peuples autochtones. Dans le cadre de la SFDD de 2022 à 2026, Parcs Canada s'est engagé à désigner jusqu'à six parcs urbains nationaux d'ici 2026, et à porter ce nombre à 15 d'ici 2030.

Fort de son travail réalisé au cours des dernières années, Parcs Canada accueillera en outre des visiteurs aux lieux patrimoniaux nationaux qu'il administre et s'emploiera à offrir aux Canadiens et aux visiteurs internationaux des expériences de calibre mondial. Si de nombreux lieux administrés par Parcs Canada ont connu des niveaux de fréquentation habituels au plus fort de la pandémie de COVID-19, et alors que Parcs Canada a proposé des loisirs en extérieur aux gens, la participation aux activités qui ne pouvaient pas satisfaire aux recommandations de la santé publique a décliné, tout comme pour l'ensemble des activités intérieures. L'emphase sera mise sur le retour au niveau de fréquentation d'avant la pandémie, en vue d'atteindre l'objectif de Parcs Canada d'accueillir chaque année 23,7 millions de visiteurs dans les lieux patrimoniaux nationaux répartis à travers le Canada. Parcs Canada s'emploiera de façon continue à éliminer les obstacles à la fréquentation, à encourager la participation, et à souscrire à la diversité et à l'inclusion en concevant et en offrant une infrastructure, des services, et des expériences permettant à tous les Canadiens de profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux, et des aires marines nationales de conservation. De plus amples renseignements sur les activités qui concourent à l'atteinte de cet ODD de l'ONU se trouvent dans le Résultat ministériel 3, ci-dessus.

13^e objectif : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

En tant que gestionnaire des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation de tout le pays, Parcs Canada est préoccupé par leur vulnérabilité face aux répercussions grandissantes des changements climatiques. Par son travail de protection des lieux patrimoniaux nationaux pour les générations de Canadiens actuelles et futures, Parcs Canada appuie l'atteinte de la ***Cible 13.2 - Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification***, ainsi que l'atteinte de la ***Cible 13.3 - Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide***. Par exemple, au cours

de ce cycle d'établissement de rapports, Parcs Canada élabore une approche visant à évaluer les risques que posent les changements climatiques pour son portefeuille de biens bâtis. Cette approche orientera la prise de décisions relatives à l'adaptation aux changements climatiques.

À l'appui de cet ODD de l'ONU, Parcs Canada continuera cette année à approfondir et à étendre sa base de connaissances au sujet de la prévision et de la préparation aux répercussions des changements climatiques. Dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, les analyses des répercussions, en particulier celles qui impliquent des programmes d'investissement ou des activités de restauration, identifieront les menaces éventuelles et proposeront des mesures d'atténuation afin de veiller à la protection des ressources culturelles. Cette année, Parcs Canada poursuivra également son travail sur la série Atlas du carbone, en collaboration avec le Service canadien des forêts et d'autres organisations. Cette série offrira de nouvelles indications sur les stocks de carbone et la dynamique de divers écosystèmes dans les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada au fil du temps. Parcs Canada s'emploiera également à élaborer, en collaboration avec le Centre canadien des services climatiques, une série de résumés accessibles et propres aux sites décrivant l'évolution des conditions climatiques sur les lieux patrimoniaux protégés dans l'ensemble du Canada et les répercussions potentielles que les changements projetés peuvent entraîner.

Au cours de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique de 2021 (COP 26), Parcs Canada est devenu l'un des signataires fondateurs de la toute première [déclaration internationale commune sur les crises des changements climatiques et de la biodiversité](#).^{xxx} Cette déclaration, conduite par National Parks UK, mise sur la force combinée de l'ensemble des aires protégées et des aires de conservation disséminées à travers le monde. Les pays ayant ratifié cette déclaration partageront des connaissances et des pratiques exemplaires, appuieront la mise en œuvre de solutions basées sur la nature de lutte contre les changements climatiques au sein des aires protégées et des aires de conservation, tout en s'employant à inspirer et à rendre possible des initiatives hors de leurs frontières.

14^e objectif : Vie aquatique – Conserver et exploiter durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable

Parcs Canada a été un partenaire central du gouvernement du Canada dans l'atteinte de la **Cible 14.5 - d'ici 2020, protéger au moins 10 % des zones marines et côtières**. Il continue à jouer un rôle crucial dans l'engagement actualisé de protéger 25 % des océans du Canada d'ici 2025, et 30 % d'ici 2030. En 2023-2024, Parcs Canada poursuivra son travail visant à constituer de nouvelles aires marines nationales de conservation, notamment les fjords de la côte Sud (Terre-Neuve-et-Labrador), l'Ouest de la baie d'Hudson (Manitoba), et le littoral du Pacifique (Colombie-Britannique), et jusqu'à 4 sites d'eau douce comme les Grands Lacs, à des fins de protection au titre de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*.

Parcs Canada contribue également à la **Cible 14.a - Accroître les connaissances scientifiques, développer la capacité de recherche et transférer la technologie marine afin d'améliorer la santé des océans** - par son travail de gestion des aires marines nationales de conservation établies, qui comprend une surveillance continue et des recherches menées dans ces lieux. Au cours de cette période de planification, Parcs Canada prendra des mesures pour élaborer un nouveau règlement visant à appuyer la mise en œuvre de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* dans les aires marines nationales de conservation, et continuera à élaborer des outils comme des normes de surveillance et de production de rapport pour gérer les aires marines nationales de conservation.

De plus amples renseignements sur l'établissement et la gestion par Parcs Canada d'aires marines nationales de conservation se trouvent dans le Résultat ministériel 1, ci-dessus.

15^e objectif : Vie terrestre – Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de façon durable, lutter contre la désertification, mettre un terme à la dégradation des terres et inverser cette tendance, et mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité

Par son travail visant à établir et gérer les parcs nationaux et les réserves de parc national répartis à travers le pays qui sont représentatifs de la diversité des régions naturelles du Canada, Parcs Canada joue un rôle important en concourant à l'atteinte de la **Cible 15.4 - d'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable**. En 2023-2024, Parcs Canada poursuivra ses efforts visant à établir de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parc national dans des régions naturelles non représentées et sous représentées du Canada, en collaboration avec les peuples autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux, en particulier à Okanagan-Similkameen (Colombie-Britannique) et à Pituamkek (Île-du-Prince-Édouard). Le travail continuera également à aller de l'avant pour les autres propositions.

Par son travail visant à établir et gérer les parcs nationaux, les réserves de parc national, et les aires marines nationales de conservation, Parcs Canada joue un rôle important en concourant à l'atteinte de la **Cible 15.5 - Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction**. Parcs Canada joue d'autre part un rôle important dans la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*, et contribuera de façon importante au respect des engagements du Canada relatifs au [*Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité*](#).^{xxxii} Les mesures prises par Parcs Canada pour protéger les espèces, leurs habitats, et les habitats vitaux, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action sont conçues pour maintenir ou améliorer la situation des espèces quant à leur conservation. Au cours de cette année, Parcs Canada

contribuera au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique dans des écosystèmes de tout le pays en planifiant et en mettant en œuvre des projets de conservation et de restauration, de concert avec les partenaires principaux. Parcs Canada continuera par ailleurs à moderniser les approches de la conservation en veillant à ce que le savoir et les valeurs autochtones, aussi bien tangibles qu'intangibles, soient respectés, reflétés et honorés dans la gestion des ressources culturelles et naturelles. Parcs Canada s'impliquera également dans la protection et le rétablissement d'espèces en péril en protégeant des habitats vitaux et en prenant des mesures tirées de plans d'action multi-espèces nouveaux et existants propres aux sites, de concert avec les partenaires principaux.

De plus amples renseignements sur le travail de Parcs Canada à l'appui de cet ODD de l'ONU se trouvent dans le Résultat ministériel 1, ci-dessus.

17^e objectif : Partenariats pour la réalisation des objectifs – Renforcer les moyens de mettre en œuvre et de revitaliser le partenariat mondial en faveur du développement durable

Le travail de Parcs Canada visant à promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones appuie l'atteinte de la ***Cible 17.17 - Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en s'appuyant sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière.*** Dans le cadre de ses objectifs de réconciliation, Parcs Canada œuvre de concert avec les nations autochtones locales à l'établissement et à la gestion coopérative d'aires protégées nouvelles et existantes. Parcs Canada collabore également avec divers gouvernements et organisations autochtones à un niveau régional et/ou national à l'élaboration de programmes et de politiques. Parcs Canada continue à développer des ententes de contribution en vue d'améliorer la capacité des collectivités autochtones à participer pleinement aux consultations, aux études de faisabilité, ou à l'élaboration de programmes/politiques. Ces ententes avec les peuples autochtones appuient également l'intégration du savoir autochtone, le partage de leurs connaissances traditionnelles, et la poursuite de leurs pratiques culturelles traditionnelles.

À l'appui de cet ODD de l'ONU, en 2023-2024, Parcs Canada, poursuivra son travail visant à établir de nouveaux accords de gestion coopérative pour les lieux du patrimoine naturel et culturel, de concert avec les groupes autochtones. Parcs Canada poursuivra en outre l'examen et le renouvellement des normes existantes, de l'orientation et des outils permettant d'intégrer les systèmes de savoir autochtone et de promouvoir la collaboration avec les détenteurs du savoir autochtone.

De plus amples renseignements sur le travail de Parcs Canada qui concourt à l'atteinte de cet ODD de l'ONU se trouvent dans le Résultat ministériel 1, ci-dessus, au niveau de la priorité consistant à Faire raisonner les voix autochtones et renforcer le leadership autochtone dans la conservation du patrimoine naturel et culturel.

Innovation

En raison de la nature des activités de Parcs Canada, l'expérimentation informelle est un volet nécessaire de ses affaires courantes. En 2023-2024, Parcs Canada viendra ajouter aux innovations sans précédent qui ont vu le jour en réponse à la pandémie de COVID-19, en vue de faire évoluer la culture innovante de ses activités et appuyer les fonctions ministérielles. À cette fin, Parcs Canada entreprendra des projets en s'appuyant sur des projets pilotes qui lui permettront de trouver des moyens de s'attaquer aux défis constants et d'améliorer les résultats pour les Canadiens. Parcs Canada continuera à s'employer à bâtir une culture d'expérimentation et d'innovation dans chacune de ses régions et au sein de sa structure organisationnelle. En 2023-2024, Parcs Canada s'emploiera à mettre au point sa fonction d'innovation interne et son leadership, conformément aux [Directives relatives à l'expérimentation à l'intention des administrateurs généraux](#).^{xxxiii}

Les activités suivantes constituent des exemples d'innovations et de projets pilotes qui ont été mis en œuvre et sur lesquels Parcs Canada s'est appuyé au cours de cette période de production de rapports :

Quand l'innovation est cachée – à dessein

Lors de l'amélioration de l'état des biens patrimoniaux dont Parcs Canada a la garde, un des principaux défis consiste à déterminer comment appliquer les outils et les matériaux disponibles de nos jours aux structures construites à une autre époque, tout en conservant les éléments distinctifs d'un lieu donné. Ces considérations doivent être prises en compte tout en tenant compte de l'accessibilité, de l'inclusivité et de la réconciliation avec les peuples autochtones, des activités d'écologisation et de résilience aux changements climatiques, et des investissements responsables pour tous les Canadiens.

Le lieu historique national du Canada du Fort-Wellington situé à Prescott, en Ontario, est l'une des fortifications du XIX^e siècle les mieux conservées au Canada. Achievé en 1838, sur le site d'un ancien fort, Fort-Wellington apparaît tel qu'on l'aurait vu dans les années 1840. Préserver l'aspect et l'empreinte historique des fortifications est important pour garantir l'intégrité et l'authenticité de l'histoire du Fort-Wellington. Les fortifications en bois constituent une part importante de la présentation et de l'interprétation du Fort-Wellington. Les palissades en bois et la fraise (piquets en cèdre pointus) font partie des éléments les plus visibles.

En 2022, grâce à un investissement de 2,6 millions de dollars, Parcs Canada a mené à bien la réhabilitation des ouvrages de défense du lieu historique national du Canada du Fort-Wellington. Les travaux réalisés ont préservé et renforcé les composantes, tout en prolongeant de façon significative la durée de vie des éléments en bois. Par l'entremise d'innovations cachées, les poteaux en bois de la palissade et la fraise ne reposent plus directement sur le sol qui les fait pourrir. Au lieu de cela, les piquets en bois ont été glissés dans des tubes en plastiques avant d'être insérés dans des blocs de ciments enterrés pour constituer la fraise. Les

palissades sont désormais assemblées en sections modulaires « flottantes » dont l'extrémité est arrimée à l'aide de poteaux en bois de raccord à des poteaux en acier plus fins qui sont fixés sur des tuyaux enterrés.

Ces innovations « cachées » aux yeux des curieux occasionnels réduisent grandement les dépenses en capital à long terme, et facilitent l'entretien — notamment en permettant de fabriquer des poteaux de remplacements individuels — et prolongent grandement la durée de vie des lignes de défense que l'on retrouve dans ces lieux inestimables. Mené à bien à la faveur d'un contrat conclu avec le BRC Group, le projet a remporté le prix Margaret and Nicholas Hill Cultural Heritage Landscape de l'Architectural Conservancy of Ontario. Suite au succès de la mise en œuvre de cette technique au lieu historique national du Canada du Fort-Wellington, les enseignements tirés sont partagés et appliqués aux futurs projets d'infrastructure de Parcs Canada.

Rénovation du patrimoine bâti

Les répercussions des changements climatiques posent un risque majeur pour le patrimoine naturel et culturel administré par Parcs Canada. En vue de contrer les menaces que représentent les changements climatiques, Parcs Canada continue à évaluer les risques liés aux changements climatiques, à tenter de comprendre les impacts et à dégager des mesures d'adaptation réalisables et efficaces dans les lieux que l'organisation administre. Dans le cas du patrimoine bâti, ces considérations doivent tenir compte de la responsabilité incombant à Parcs Canada de préserver les valeurs patrimoniales de ces ressources.

Au cours de cette année, Parcs Canada s'emploiera à concevoir un projet pilote en vue d'entreprendre une amélioration énergétique pour un édifice à valeur patrimoniale de son portefeuille. Ce projet pilote entend démontrer que les émissions de gaz à effet de serre peuvent être réduites tout en préservant la valeur patrimoniale de l'édifice. En cas de succès, ce projet pilote pourrait avoir des impacts positifs importants pour la gestion du patrimoine bâti de l'ensemble du réseau de Parcs Canada, contribuant ainsi à l'atteinte des cibles d'écologisation du gouvernement du Canada, tout en concourant à préserver d'importantes ressources culturelles pour les générations à venir.

Une fois mené à bien, les résultats de ce projet serviront à orienter la prise de décision de Parcs Canada pour de futurs projets semblables. Les résultats seront communiqués tant à l'interne qu'aux partenaires de Parcs Canada qui gèrent les biens patrimoniaux bâtis.

Principaux risques

Parcs Canada a cerné les principaux risques suivants auxquels l'organisation est confrontée et a élaboré des stratégies d'atténuation pour gérer ces risques.

Risque	Stratégies d'atténuation
<p>Adaptation et réponse aux forces environnementales En raison de l'ampleur et du rythme rapide des changements environnementaux (p. ex., l'incidence accrue des événements météorologiques mineurs comme les incendies de forêt), il y a un risque que l'intégrité des écosystèmes, les ressources culturelles et les infrastructures ne puissent pas être protégées contre ces forces, ce qui pourrait empêcher Parcs Canada de s'acquitter de son mandat.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuera à évaluer les risques liés aux changements climatiques, à tenter de comprendre les impacts et de dégager des mesures d'adaptation réalisables et efficaces dans les lieux administrés par Parcs Canada ; • Développera des ressources et des outils pour appuyer la planification de l'adaptation et ajustera les politiques et les programmes dans divers domaines de travail; • Mènera des projets de restauration des écosystèmes qui tiennent compte des répercussions des changements climatiques et qui atteignent les objectifs d'adaptation aux changements climatiques ; • Prendra des mesures pour améliorer la connectivité écologique des lieux patrimoniaux ; • Continuera à examiner la gestion des urgences, notamment en vue de la préparation et de la réponse aux défis des feux de forêt, des inondations, de l'érosion et d'autres changements climatiques liés aux catastrophes naturelles ; Offrira des activités de préparation à l'intervention, notamment la formation continue du personnel de Parcs Canada en matière de gestion d'urgence, la préplanification et la tenue d'exercices avec des partenaires pour assurer l'interopérabilité ; • Continuera de mettre en œuvre des mesures pour protéger les biens du patrimoine contemporain et bâti, comme l'utilisation de concepts et de matériaux de construction plus résilients.

Risque	Stratégies d'atténuation
<p>Relations avec les peuples autochtones</p> <p>Il y a un risque que Parcs Canada ne soit pas en mesure de respecter ses obligations de suivre l'évolution de la jurisprudence pour appuyer l'engagement du gouvernement du Canada de mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>. Faillir à ses obligations et ne pas être en mesure de prendre des mesures observant l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones aura une incidence négative sur les relations avec les peuples, les communautés, et les organisations autochtones. Ces relations sont cruciales pour la gestion des lieux patrimoniaux protégés et pour appuyer le lien que les peuples autochtones entretiennent avec ces lieux.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposera des projets, des ententes et des mécanismes qui facilitent les liens des autochtones avec les terres, les eaux et les glaces utilisées traditionnellement ; • Soutiendra la prise de décisions en collaboration avec les partenaires autochtones en augmentant la gestion coopérative et en établissant d'autres structures de partenariat et de consultation ; • Travaillera avec les peuples autochtones pour examiner les désignations existantes et augmenter le nombre de désignations autochtones au titre du Programme national de commémoration historique ; • S'appuiera sur la consultation et la collaboration des peuples autochtones pour promouvoir une approche globale de l'intendance autochtone qui comprend des mesures visant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ; • Travaillera avec les partenaires autochtones pour intégrer le savoir autochtone et les connaissances fondées sur la science dans l'approche de Parcs Canada en matière de conservation et de recherche ; • Travaillera avec les communautés autochtones pour respecter et appuyer les points de vue autochtones dans la façon dont les lieux patrimoniaux sont établis et mis en valeur, y compris en créant des possibilités d'expériences des visiteurs qui aideront les Canadiens à découvrir la culture autochtone et à s'en rapprocher ; • Tiendra des événements organisés par les autochtones, soutiendra l'élaboration de produits autochtones d'expérience des visiteurs et offrira des lieux où les collectivités autochtones pourront faire connaître leur histoire, dans leur propre langage, et offrir des occasions uniques favorisant la réconciliation ; • S'il y a lieu, travaillera avec les collectivités autochtones pour étudier et proposer des changements de nom de lieu des sites de Parcs Canada ; • Appuiera le renforcement des capacités du personnel de Parcs Canada afin qu'il soit en mesure de tisser des liens et d'entretenir des relations efficaces avec les partenaires autochtones.

Risque	Stratégies d'atténuation
<p>Fréquentation et pertinence pour les Canadiens</p> <p>Les conditions socio-économiques et d'autres influences du marché évoluent. Afin de conserver sa pertinence pour les Canadiens et les visiteurs, Parcs Canada doit adapter ses programmes et services afin de répondre à leurs attentes.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S'adressera aux marchés et aux publics nationaux ciblés afin de diversifier et de stimuler la fréquentation et d'améliorer la sensibilisation et l'appui du public ; de nouveaux programmes comme le programme des parcs urbains nationaux amélioreront la sensibilisation et augmenteront l'appui de la nature, sachant que les parcs urbains nationaux seront situés là où la majorité des Canadiens résident ; • Fera des efforts de sensibilisation et de marketing à l'échelle nationale sur les canaux numériques afin d'atteindre un public élargi et de renforcer la sensibilisation, ce qui soutiendra la fréquentation ; • Gèrera les niveaux de fréquentation afin d'offrir aux visiteurs des expériences de qualité tout en assurant la durabilité, y compris susciter la croissance si possible, et de redistribuer la fréquentation, tant sur le plan géographique que temporel, au besoin ; • Diversifiera et renouvellera les possibilités d'expériences du visiteur afin de répondre aux attentes du public en matière d'expériences nouvelles et novatrices ; • Instituera des normes d'accessibilité qui mettent l'accent sur l'inclusion, par le biais d'améliorations des biens immobiliers et d'adaptation aux normes en évolution liées à l'accessibilité à nos structures et à nos lieux afin d'en améliorer l'accès et l'utilisation pour tous les Canadiens ; • Tirera parti des anniversaires clés et offrira une programmation améliorée, des événements spéciaux et d'autres promotions pour encourager la fréquentation ; • Renforcera les relations et les collaborations avec l'industrie du tourisme afin d'appuyer les efforts de relance du tourisme au Canada ; • Investira dans les services numériques et les plateformes axés sur l'utilisateur et soutiendra une expérience client intégrée et fluide sur tous les canaux.

Risque	Stratégies d'atténuation
<p>Recrutement et maintien en poste Le marché de l'emploi du Canada s'amoin-drit, et d'un bout à l'autre du pays, les ressources en main-d'œuvre font l'objet d'une demande concurrentielle. La capacité de Parcs Canada à attirer, former et maintenir en poste des employés tout en perpétuant un environnement de travail flexible et à haut rendement est en péril, ce qui pourrait affecter les capacités opératoires et le bien-être des employés de l'organisation.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborera une stratégie de gestion des talents et de planification de la relève, où l'emphase sera mise sur les groupes méritant l'équité ; • Passera en revue les modèles organisationnels ; • Renforcera sa capacité de rendre compte aux ressources humaines ; • Mettra au point des stratégies de recrutement et de promotion.
<p>Services et le numérique Compte tenu du rythme soutenu de l'évolution de la technologie, et des attentes des utilisateurs de service, faute d'investissements continuels dans une infrastructure de TI vieillissante, des solutions numériques, la cybersécurité, et de passer en revue ses services de GI/TI, il est à craindre que Parcs Canada ne puisse pas offrir des services modernes, ni protéger les données et les renseignements. Cela pourrait affecter la santé et la sécurité des visiteurs, entraîner une perte de revenus, et faire en sorte que Parcs Canada n'est plus la capacité de remplir correctement son mandat.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examinera ses solutions numériques actuelles dans le cadre de ses efforts de gestion de son portefeuille d'applications, mettra au rencard les solutions ayant une faible valeur opérationnelle, et mettra l'accent sur l'amélioration de la santé de la technologie employée pour les solutions privilégiées ; • Améliorera la gouvernance de l'investissement numérique ainsi que la gestion et les examens du service afin de veiller à ce que la capacité et les investissements futurs soient affectés aux solutions numériques et aux services privilégiés ; • Réemploiera les solutions existantes indépendantes de Parcs Canada et à l'intérieur de l'organisation, et tirera autant que possible parti des solutions d'entreprise afin de réaliser des gains de rendement et des économies de coûts.

Risque	Stratégies d'atténuation
<p>État des biens bâtis et durabilité à long terme</p> <p>Il y a un risque qu'un portefeuille de biens durables ne puisse pas être maintenu en raison du vieillissement des infrastructures, de lacunes d'entretien et de réfection, et des répercussions des changements climatiques et de l'inflation. La sécurité et l'accès du public pourraient alors être compromis, le patrimoine culturel pourrait être perdu et la réputation de Parcs Canada pourrait s'en trouver entachée.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fera les investissements prévus du financement temporaire actuel pour apporter des améliorations au patrimoine bâti et aux biens contemporains de Parcs Canada ; • Confirmera les plans à long terme pour s'assurer que Parcs Canada peut maintenir son portefeuille de biens immobilisés. La stratégie du portefeuille de biens immobiliers de Parcs Canada définit les exigences de financement à long terme permettant à Parcs Canada de gérer de manière responsable son réseau varié et complexe de biens. Pour orienter les investissements en immobilisations et en maintenance de son portefeuille diversifié de biens immobiliers, Parcs Canada élaborera des plans en vue d'améliorer l'état des biens, tout en préservant le patrimoine naturel et le patrimoine bâti du Canada, en améliorant l'accessibilité, en écologisant le portefeuille de biens et en abordant les répercussions des changements climatiques ; • Alors que le financement approuvé temporaire visant les biens prend fin, Parcs Canada cherchera à obtenir une aide financière supplémentaire pour compléter l'allocation prévue de 54 millions de dollars par année pour son portefeuille de biens immobilisés ; • Continuera à maintenir et à mettre à jour la base de données de gestion des biens de Parcs Canada pour faire en sorte de disposer de l'information complète sur le nombre et l'état actuel de ses propriétés patrimoniales et de ses biens contemporains.

Risque	Stratégies d'atténuation
<p>Innovation opérationnelle Si Parcs Canada ne modernise pas ses services ministériels et internes, il y a un risque que l'organisation ne dispose pas de la capacité, des processus et des outils opérationnels appropriés. Il y a alors un risque que Parcs Canada ne dispose pas des services fondamentaux requis pour appuyer de manière efficace et efficiente la prestation de services et de programmes.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposera plusieurs initiatives importantes pour moderniser et intégrer ses régimes de gestion des biens, des finances, des investissements et des projets ; • Instaure des pratiques renforcées de planification, de prévision et de gestion budgétaire pour assurer une gestion efficace dans le cadre de son affectation multiple de crédits, et une transition facile vers un régime de gestion des investissements selon une comptabilité d'exercice à long terme ; • Concevra et mettra en œuvre un modèle opérationnel renforcé qui comportera les volets de gouvernance, de processus, de systèmes et d'outils nécessaires pour répondre aux besoins de Parcs Canada et aux attentes des Canadiens ; • Fera un examen à l'échelle de l'entreprise pour soutenir un processus décisionnel fondé sur le long terme en évaluant les niveaux de ressources à l'échelle de toutes les unités fonctionnelles et en déterminant les exigences de base en matière de ressource en vue de la réalisation durable des activités du mandat.

Risque	Stratégies d'atténuation
<p>Effectif, équité, accessibilité, inclusion et diversité, et bien-être</p> <p>Si Parcs Canada ne favorise pas un milieu de travail inclusif et exempt d'obstacles qui reflète la diversité de la population canadienne, il y a un risque que l'organisation n'ait plus les compétences culturelles et les perspectives nécessaires pour servir tous les Canadiens et ne soit pas en mesure de bâtir et de maintenir un environnement de travail sain, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les programmes et les services, et porter atteinte à sa réputation.</p>	<p>En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :</p> <p>Équité, diversité, inclusion, lutte contre le racisme et bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborera un plan relatif aux langues officielles; • Élaborera un plan relatif à l'équité en matière d'emploi; • Élaborera un plan d'action relatif à l'accessibilité; • Constituera un comité sur l'équité salariale au sein de l'organisme d'opérations. • Élaborera et mettra en œuvre la Stratégie emploi et compétences jeunesse (SECJ); • Parachèvera et mettra en œuvre la stratégie en matière de santé mentale; • Élaborera des procédures, des formations et des méthodes d'évaluation de l'environnement de travail pour augmenter la connaissance des attentes organisationnelles en matière de comportements respectueux au travail et pour protéger la santé physique et mentale des membres de l'équipe de Parcs Canada. <p>Stabilisation du processus des RH à la paye</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivra la mise en œuvre de la modernisation de l'effectif en mettant l'accent sur le développement d'un outil visant à appuyer les RH et les gestionnaires; • Fournira aux intervenants un guichet unique pour le continuum des RH à la paye; • Accroîtra le contrôle des transactions de paie afin de prévenir l'occurrence de problèmes de paie; • Accroître la capacité à s'attaquer aux sources d'irritation existantes relatives à la paye.

Résultats prévus pour Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel 1 : Le patrimoine naturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Pourcentage des régions terrestres représentées dans le réseau de parcs nationaux	Au moins 82 %	Mars 2025	79 %	79 %	79 %
Pourcentage des régions marines représentées dans le réseau des aires marines nationales de conservation	Au moins 31 %	Mars 2025	21 %	21 %	21 %
Pourcentage d'écosystèmes des parcs nationaux dont l'intégrité écologique est préservée ou améliorée	Au moins 92 %	Décembre 2025	86 %	82 %	79 %
Nombre de lieux patrimoniaux naturels gérés en coopération avec les peuples autochtones*	Au moins 27	Mars 2024	s.o.*	23	22

* Il s'agit d'un indicateur nouveau ou révisé adopté en 2020-2021 et, par conséquent, aucun résultat de l'année précédente n'est disponible.

Résultat ministériel 2 : Le patrimoine culturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Nombre de lieux, de personnes et d'événements dont l'importance nationale est officiellement reconnue	Au moins 3 940	Mars 2024	3 826	3 822	3 862
Pourcentage de la collection historique et archéologique, des paysages culturels et des sites archéologiques sous la garde de Parcs Canada qui sont sauvegardés	Au moins 90 %	Mars 2026	68 %	68 %	68 %
Nombre de lieux patrimoniaux culturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	Au moins 6	Mars 2024	s.o.	5	5
Pourcentage d'ouvrages patrimoniaux dans un état bon ou passable	Au moins 62 %	Mars 2025	s.o.*	54 %	58 %

* Il s'agit d'un indicateur nouveau ou révisé adopté en 2020-2021 et, par conséquent, aucun résultat de l'année précédente n'est disponible.

Résultat ministériel 3 : La population découvre le patrimoine naturel et culturel du Canada et en fait l'expérience par des moyens qu'elle juge significatifs.

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Nombre de visiteurs qui font l'expérience des lieux de Parcs Canada	Au moins 23,7 millions	Mars 2024	24,9 millions	17,0 millions	21,6 millions
Pourcentage de citoyens qui appuient la protection et la mise en valeur des lieux patrimoniaux de Parcs Canada.	Au moins 78 %	Mars 2024	83 %	86 %	92 %

Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Nombre de lieux patrimoniaux dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes.	Entre 32 et 42	Mars 2025	34	36	36
Pourcentages des biens contemporains dans un état bon ou passable	Au moins 79 %	Mars 2025	s.o.*	75 %	74 %

* Il s'agit d'un indicateur nouveau ou révisé adopté en 2020-2021 et, par conséquent, aucun résultat de l'année précédente n'est disponible.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Parcs Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).^{xxxiii}

Dépenses budgétaires prévues pour Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Le tableau ci-dessous présente, pour Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
1 168 310 163 \$	1 168 310 163 \$	1 009 916 484 \$	770 119 030 \$

La diminution des dépenses prévues de l'exercice 2023-2024 à l'exercice 2025-2026 est principalement attribuable à la fin du financement temporaire en 2025-2026 des investissements dans les projets d'immobilisations à haute priorité de Parcs Canada, les investissements dans les biens, les inspections, et l'entretien essentiel afin d'appuyer la transition vers la durabilité à long terme des biens. Parcs Canada continue à accorder la priorité à ses efforts visant à assurer la viabilité financière à long terme de son portefeuille de biens.

Les renseignements portant sur les finances, les ressources humaines et la performance du programme visant à Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).^{xxxiv}

Ressources humaines prévues pour Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Le tableau ci-dessous présente, en nombre d'équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle au cours de l'exercice 2023-2024 et des deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
4 850	4 785	4 422

La diminution des équivalents temps plein prévus de l'exercice 2024-25 à l'exercice 2025-2026 est principalement attribuable à la fin du financement de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, et par la fin du financement temporaire des investissements dans les actifs de Parcs Canada afin d'appuyer une transition vers la durabilité à long terme des biens.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Parcs Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).^{xxxv}

Services internes : résultats attendus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- ▶ services de gestion et de surveillance ;
- ▶ services de communications ;
- ▶ services juridiques ;
- ▶ services de gestion des ressources humaines ;
- ▶ services de gestion des finances ;
- ▶ services de gestion de l'information ;
- ▶ services de technologie de l'information ;
- ▶ services de gestion des biens immobiliers ;
- ▶ services de gestion du matériel ;
- ▶ services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Priorités : **Une main-d'œuvre compétente et inclusive et services d'affaires internes innovants**

Services de gestion et de surveillance

Parcs Canada continue à rehausser ses capacités de planification et de rendement afin de favoriser une exécution fiable, efficiente et efficace des programmes offerts aux Canadiens, et d'appuyer les priorités du gouvernement du Canada. Afin d'amplifier ses activités en ce sens, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Continuera à mettre en pratique la planification commerciale intégrée en étendant pour une seconde année son approche échelonnée et graduelle, intégrant ainsi encore davantage la planification commerciale et financière. Ce processus de planification commerciale fournira un cadre pour les priorités en cascade, en concentrant les efforts sur les résultats et en alignant les ressources sur les priorités afin de fournir un ressourcement prévisible aux unités opérationnelles ;
- Renouvellera son cadre des résultats ministériels et mettre à jour son répertoire des programmes afin de rehausser la capacité de mesure du rendement ;
- Élaborera des plans de collecte de données pour l'ACS Plus pour son nouveau répertoire des programmes qui permettront à Parcs Canada de surveiller et de rendre compte des impacts de ses programmes sur divers groupes de personnes, dans la mesure du possible.

Services de gestion des ressources humaines

En tant qu'organisation hautement opérationnelle, la main-d'œuvre de Parcs Canada constitue sa force. Parcs Canada continue à accorder la priorité à un environnement de travail positif et sain en adoptant une culture de bienveillance et de collaboration, avec une main-d'œuvre diversifiée et inclusive. Pour appuyer cela, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Mettra en œuvre une Stratégie pour l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité, l'emphase étant mise sur la création d'un milieu de travail axé sur les gens, en s'inspirant des priorités à l'échelle du gouvernement du Canada — comme l'appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale — et en englobant les plans d'action de Parcs Canada relatifs à l'équité en matière d'emploi, à l'accessibilité et aux langues officielles, tout en se pliant aux obligations légales ;
- Poursuivra l'application de la *Loi sur l'équité salariale*, et visera la mise sur pied d'un plan sur l'équité salariale ;
- Pilotera un nouveau programme de parrainage pour les peuples autochtones, les minorités visibles, les personnes handicapées et la communauté 2SLGBTQIA+ afin d'éliminer les obstacles et d'appuyer le développement des qualités de chef. Parcs Canada s'attachera en outre à augmenter la représentation autochtone en milieu de travail, à l'aide notamment de stratégies de recrutement destinées à renforcer la représentation et le maintien en poste des autochtones au sein de l'effectif ;
- Mettra en place une Stratégie emploi et compétences jeunesse afin d'avoir un impact positif sur la croissance économique en offrant des possibilités d'emploi aux jeunes Canadiens, et en investissant par la même dans l'avenir tant de Parcs Canada que du pays ;
- Améliorera ses programmes de gestion des talents et de planification de la relève afin de renforcer ses capacités en matière de langues officielles.

Parcs Canada reste déterminé à créer un environnement de travail sûr et exempt de harcèlement, favorisant la santé et le bien-être au travail, ainsi que la promotion de la civilité et du respect. Observant les plus hautes normes de santé, de sécurité et de bien-être, avec une attention particulière accordée aux défis soulevés par la récupération face aux répercussions de la COVID-19, Parcs Canada continuera à renforcer ses efforts aussi bien dans la sphère du travail de bureau que dans celle du travail sur le terrain. Pour appuyer cela, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Mettra en œuvre la réaction administrative et un plan d'action découlant du dernier audit portant sur la santé et la sécurité au travail et de l'examen quinquennal du régime des ressources humaines 2015-2020 ;
- Appuiera les efforts destinés à faire bon accueil aux employés qui retournent aux bureaux, et à adopter le modèle de milieu de travail hybride ;
- Continuera à mettre l'emphase sur la tolérance zéro face au harcèlement et à la violence en milieu de travail, avec une attention particulière accordée à la mise en œuvre de

procédures et de formation destinées à renforcer la sensibilisation des employés et des gestionnaires. Ce travail sera appuyé par la mise en œuvre de la stratégie sur la santé mentale de Parcs Canada, qui fait la promotion des ressources et des outils dont tous les employés disposent afin de favoriser un milieu de travail sain et sûr sur le plan psychologique. Ces initiatives encouragent les discussions ouvertes au sujet de la santé mentale et du bien-être global tout en renforçant les capacités de soutien et en promouvant un changement de la culture ;

- Passera en revue ses capacités, sa planification, sa gestion financière, ses processus opérationnels, ses systèmes, et ses outils, afin de veiller à disposer de services internes fiables, efficaces et efficaces qui appuient l'exécution des programmes offerts aux Canadiens, et appuiera ainsi l'engagement du gouvernement du Canada envers les résultats, la transparence, et l'obligation de rendre compte aux Canadiens ;
- Poursuivra la mise en œuvre du cadre de modernisation des ressources humaines, dans le but d'aboutir à l'automatisation continue des processus opérationnels des RH, en mettant l'accent sur la mise à jour, l'amélioration et la simplification des pratiques et des processus liés aux RH, ainsi que sur la clarification des rôles et des responsabilités. Cela impliquera de faire le suivi des dossiers de décision présentés à la haute direction dans le but d'obtenir un appui financier et conceptuel pour la mise en place de nouveaux systèmes et de nouvelles applications, comme un système de gestion de l'apprentissage, la migration vers MesRHGC, un système de ressources humaines perfectionné, et un outil de production de rapports en ligne sur la santé et de la sécurité au travail ;
- Poursuivra son travail de modernisation de la dotation, en mettant l'accent sur le développement d'outils destinés à appuyer la communauté des ressources humaines et les gestionnaires. Les intervenants pourront alors disposer d'un point de référence privilégié pour les informations portant sur chacun des éléments des RH à la paye.

Services de gestion des finances

Parcs Canada continue à moderniser ses pratiques et processus de gestion des finances suite à sa transition vers des crédits annuels, un régime d'autorisations financières à deux votes, qui dissocie le capital du financement opérationnel dans une enveloppe distincte. Pour appuyer cette transition, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Continuera à apporter des améliorations à sa gestion des finances et à ses régimes de planification, notamment les processus les outils, et les systèmes opérationnels, et opérer une transition vers un régime de budgétisation selon la méthode de la comptabilité d'exercice, afin qu'ils soient parfaitement adaptés et puissent répondre aux exigences de ces nouvelles autorisations financières ;
- Appuiera la prise de décisions fondée sur des données probantes en analysant et en passant en revue les ressources financières de Parcs Canada afin d'établir l'exigence fondamentale de la viabilité financière en vertu de ses nouvelles autorisations. Ce passage en revue soutiendra une stratégie d'affectation des ressources organisationnelle à long terme, tout en appuyant les efforts de Parcs Canada visant à revoir son cadre ministériel des résultats en évaluant la répartition des ressources à l'aune des résultats escomptés.

Services de gestion et technologie de l'information

Les activités de Parcs Canada sont très dispersées en raison de la nature même de son mandat. Les membres de l'équipe offrent des services aux Canadiens dans de lieux situés d'un océan à l'autre et une grande part du travail de Parcs Canada se déroule à l'extérieur des bureaux traditionnels, ce qui nécessite des stratégies et des outils de technologie de l'information et de gestion de l'information novateurs, et ce, avant même que la pandémie de COVID-19 ne viennent bouleverser la façon dont de nombreuses personnes travaillent. En 2023-2024, Parcs Canada continuera à soutenir la nature dispersée et collaborative de ses activités :

- En continuant à développer les fonctionnalités et en rehaussant la performance outils de vidéoconférence afin d'appuyer la communication numérique ouverte avec ses partenaires et les Canadiens par le biais d'une vidéocommunication ouverte et d'autres outils de collaboration ;
- En initialisant et en étendant les capacités de sa main-d'œuvre mobile en améliorant l'accès au réseau, en déployant des applications davantage compatibles avec les cellulaires et qui donneront accès à des systèmes internes comme les outils de gestion des ressources humaines, et en tirant parti des solutions infonuagiques ;
- En modernisant les solutions téléphoniques et en offrant des solutions destinées aux bureaux extérieurs afin de contribuer à s'assurer que ses employés sont en mesure d'offrir aux Canadiens la qualité de services qu'ils attendent ;
- En appuyant un environnement de travail hybride en faisant évoluer les atouts, les outils, les services et le soutien en qui ce qui a trait à la gestion de l'information et à la technologie de l'information dont les employés ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats et pour collaborer de façon virtuelle avec des collègues et des intervenants, où qu'ils se trouvent, que ce soit dans un milieu urbain, rural, sur le terrain, à domicile, ou au bureau ;
- En tant qu'ardent défenseur de l'ambition numérique du gouvernement du Canada, veillant à l'excellence au niveau de la technologie et des activités, par le biais notamment de nouvelles pratiques de gestion de la cybersécurité, de gestion des services, d'intégration et de gestion des données, et de cadres de gouvernances et de politiques.

Services de gestion des biens immobiliers

Parcs Canada régit l'un des plus étendus et divers portefeuilles de biens contemporains et bâtis au Canada, dont le coût de remplacement actuel s'élève à 26,6 milliards de dollars (en dollars de 2021). Parcs Canada gère un portefeuille vaste, complexe et varié de près de 18 500 biens bâtis dispersés à travers son réseau très étendu de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, et d'aires marines nationales de conservation, qui comprend également un parc urbain national. Cela comprend les ressources du patrimoine culturel, comme des fortifications et des bâtiments historiques, des biens contemporains, comme des terrains de camping et des centres d'accueil, ainsi que des ouvrages techniques, comme des routes, des ponts, des canaux et des barrages. Ces biens sous-tendent l'exécution du mandat de Parcs Canada à l'intention des Canadiens.

En 2023-2024, Parcs Canada appuiera la gestion de son portefeuille des biens immobiliers :

- En tirant parti de sa stratégie relative au portefeuille des biens immobiliers afin d'appuyer la planification de la gestion des biens immobiliers à long terme. Cette nouvelle stratégie fixe des priorités et oriente les futurs investissements consacrés au réseau de biens de Parcs Canada tout en garantissant la conformité avec les priorités du gouvernement du Canada (p. ex., le virage écologique, l'adaptation aux changements climatiques, la réconciliation et l'accessibilité) et l'alignement sur la direction donnée par l'examen horizontal des immobilisations réalisé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ;
- En élaborant une stratégie d'acquisition et des plans de travail régionaux au cours des cinq prochaines années, afin d'appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à fonder 10 nouveaux parcs nationaux et 10 nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des cinq prochaines années, à désigner 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030, et à parvenir à la conservation de 30 % des terres et des eaux intérieures d'ici 2030. Ce travail permettra de s'assurer que les acquisitions de terrains sont en phase avec la législation et les politiques, qu'on leur accorde la priorité, et que l'on dispose de la capacité et des ressources requises pour atteindre les objectifs fixés ;
- En faisant progresser un processus de modification législative afin de programmer de façon régulière la protection des terrains acquis, en vertu d'une législation propre à Parcs Canada, comme la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Services de gestion du matériel

Parcs Canada gère un portefeuille vaste et varié de près de matériaux répartis à travers son réseau très étendu de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux, et d'aires marines nationales de conservation, qui comprend également un parc urbain national. Cela comprend les ressources du patrimoine culturel, comme des objets historiques et des artefacts ; du matériel contemporain, comme la flotte (terrestre et marine) et du matériel spécialisé, comme du matériel pour la police, l'immobilisation d'animaux sauvages, le contrôle des avalanches, la sécurité des visiteurs, et les interventions de recherche et sauvetage. Le portefeuille de Parcs Canada relatif au matériel est indispensable à l'exécution de son mandat auprès des Canadiens.

En 2023-2024, Parcs Canada poursuivra la planification à long terme du capital pour son matériel afin d'établir des priorités et d'orienter les futurs investissements, tout en accordant une place importante à l'écologisation des activités de Parcs Canada.

Services de gestion des acquisitions

La présence locale de Parcs Canada d'un océan à l'autre lui permet d'appuyer l'économie canadienne dans de multiples secteurs. Par l'entremise de ses services de gestion des acquisitions, en 2023-2024, Parcs Canada :

- Continuera à rationaliser les documents contractuels, permettra aux fournisseurs de présenter des soumissions par voie électronique, intégrera des critères environnementaux dans les occasions de marchés publics, dans la mesure du possible,

fera en sorte que l'accessibilité soit prise en compte dans le cadre des activités d'approvisionnement, et s'assurera que des occasions dont peuvent profiter les petites et moyennes entreprises sont offertes ;

- Continuera de soutenir l'objectif du gouvernement du Canada d'accorder au moins 5 % des contrats fédéraux à des entreprises gérées et dirigées par des peuples autochtones, comme le stipule la Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones.

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

L'approvisionnement est une activité primordiale pouvant contribuer à l'atteinte d'objectifs socio-économiques plus larges. La présence locale de Parcs Canada d'un océan à l'autre, doublée de sa relation avec les partenaires autochtones, place Parcs Canada dans une position privilégiée pour appuyer l'objectif du gouvernement du Canada d'offrir davantage de possibilités économiques aux peuples autochtones.

En 2023-24, Parcs Canada appuiera cet objectif de plusieurs façons, notamment :

- En continuant à appliquer des conditions de réserve des marchés, conformément à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, ainsi qu'en intégrant la participation des autochtones et des plans de retombées économiques dans les appels d'offres, dès lors qu'il existe une capacité du marché ;
- En s'appuyant sur les activités de sensibilisation avec les partenaires autochtones et en les étendant, en collaboration avec Soutien en approvisionnement Canada et Services aux Autochtones Canada ;
- En élaborant des politiques, des orientations, et de la formation portant sur les moyens d'incorporer les considérations autochtones dans ses activités d'approvisionnement ;
- En procédant à une mobilisation à l'interne en vue d'élaborer des solutions d'éliminer les obstacles existants à l'augmentation des possibilités économiques pour les fournisseurs autochtones.

Parcs Canada est parvenu à accroître les possibilités économiques pour les entreprises autochtones dans le cadre de l'approvisionnement requis pour son important Programme des travaux d'infrastructure. Il est prévu que ce programme arrive à son terme au cours des trois prochaines années. Parcs Canada élabore des stratégies visant à assurer un financement durable à long terme.

D'après le profil de financement présentement approuvé de Parcs Canada, l'approvisionnement global a subi des fluctuations à partir de 2022-2023, et la tendance se maintient au cours des exercices futurs. Parcs Canada cherchera à accroître le recours aux outils d'approvisionnement existants du gouvernement du Canada, comme les offres permanentes et les arrangements en matière d'approvisionnement conclus avec les fournisseurs autochtones, pour les biens et services communs. Parcs Canada œuvrera également de concert avec Services aux Autochtones

Canada et les partenaires autochtones afin d'évaluer la capacité du marché par rapport aux biens communs en vue d'une augmentation de la valeur totale de son approvisionnement, qui pourrait être assurée par les fournisseurs autochtones.

Description du champ de déclaration de 5 %	Pourcentage de réalisation, 2021-2022	Cible visée pour 2022-2023	Cible prévue pour 2022-2023
Pourcentage total de marchés passés avec des entreprises autochtones	6,75 %	5,00 %	5,00 %

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
125 702 968 \$	125 702 968 \$	123 596 177 \$	110 394 227 \$

Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présente, en nombre d'équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour fournir ses services internes au cours de l'exercice 2023-2024 et des deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
973	959	843

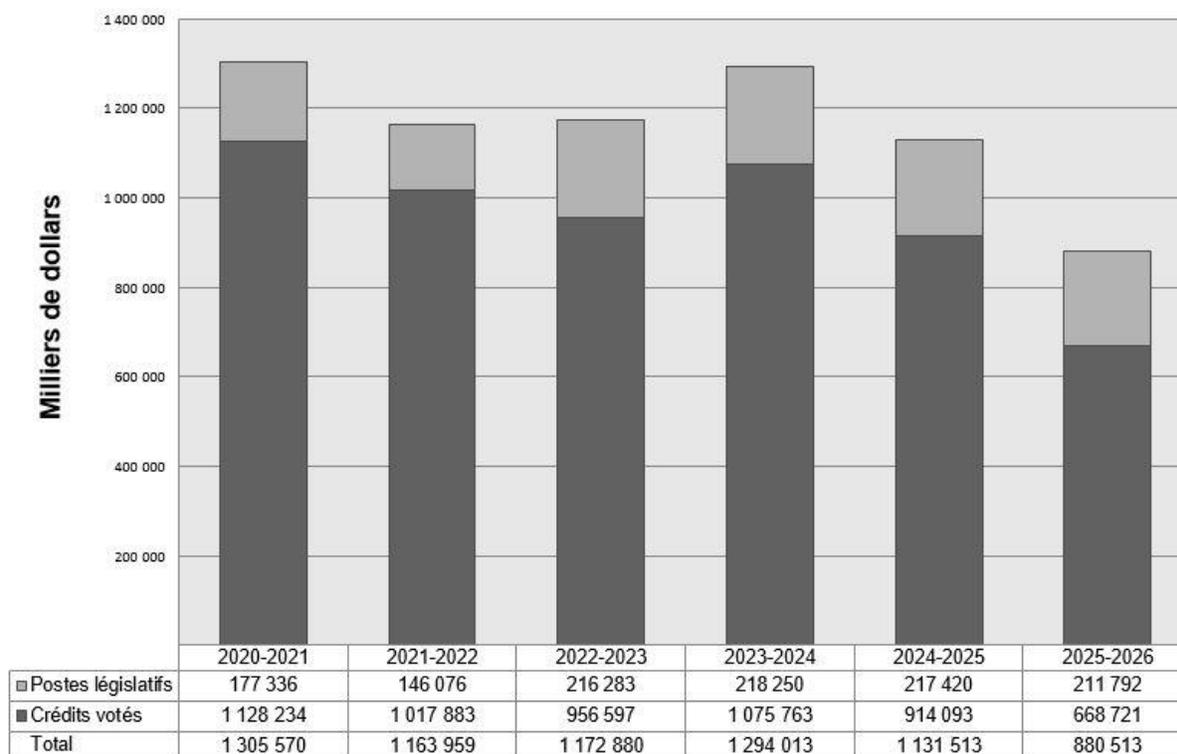
Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2023-2024 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



La diminution des dépenses prévues de l'exercice 2023-2024 à l'exercice 2025-2026 est principalement attribuable à la fin du financement temporaire des investissements dans les biens de Parcs Canada afin d'appuyer la transition vers la durabilité à long terme des biens. Parcs Canada continue à accorder la priorité à ses efforts visant à assurer la viabilité financière à long terme de son portefeuille de biens.

Sommaire de la planification budgétaire pour la responsabilité essentielle et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour la responsabilité essentielle de Parcs Canada et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses réelles 2020-2021	Dépenses réelles 2021-2022	Prévisions des dépenses 2022-2023	Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 171 403 186 \$	1 027 492 694 \$	1 053 892 325 \$	1 168 310 163 \$	1 168 310 163 \$	1 009 916 484 \$	770 119 030 \$
Services internes	134 166 731 \$	136 466 001 \$	118 987 640 \$	125 702 968 \$	125 702 968 \$	123 596 177 \$	110 394 227 \$
Total	1 305 569 917 \$	1 163 958 695 \$	1 172 879 965 \$	1 294 013 131 \$	1 294 013 131 \$	1 133 512 611 \$	880 513 257 \$

Pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022, les montants correspondent aux dépenses réelles, comme rapportées dans les Comptes publics. Pour l'exercice 2022-2023, les montants représentent les dépenses prévues, qui comprennent les dépenses budgétaires et législatives prévues, comme présentées dans le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires.

Pour les exercices 2023-2024 à 2025-2026, les dépenses prévues reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les programmes de Parcs Canada.

Tel qu'illustré dans le tableau ci-dessus, jusqu'à l'exercice 2024-2025, les dépenses réelles et prévues sont relativement stables. Une baisse importante survient pour l'exercice 2025-2026, qui peut être attribuable à la fin du financement temporaire des investissements dans les biens de Parcs Canada afin d'appuyer une transition vers la durabilité à long terme des biens. Parcs Canada continue à accorder la priorité à ses efforts visant à assurer la viabilité financière à long terme de son portefeuille de biens.

Les dépenses prévues devraient également diminuer pour l'exercice 2025-2026, cette baisse étant principalement attribuable à la fin du financement actuel de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, ainsi qu'à la diminution du financement pour l'initiative d'héritage naturel amélioré.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour la responsabilité essentielle de Parcs Canada et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Responsabilité essentielle et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Prévisions d'équivalents temps plein 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025	Équivalents temps plein prévus 2025-2026
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	4 427	4 833	4 748	4 850	4 785	4 422
Services internes	956	1 023	1 048	973	959	843
Total	5 383	5 856	5 796	5 823	5 744	5 265

L'augmentation pour l'exercice 2021-2022 du nombre d'équivalents temps plein réels était principalement attribuable aux étudiants supplémentaires et au personnel temporaire engagés dès la remise de fonds supplémentaires pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse.

Les équivalents temps plein prévus sont appelés à diminuer en 2025-2026. Cette baisse est principalement attribuable à la fin du financement temporaire des investissements dans les biens de Parcs Canada afin d'appuyer la transition vers la durabilité à long terme des biens, ainsi que la Stratégie emploi et compétences jeunesse.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de Parcs Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2023-2024](#).^{xxxvi}

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de Parcs Canada de 2022-2023 à 2023-2024.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectif plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de Parcs Canada](#).^{xxxvii}

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2022-2023	Résultats prévus 2023-2024	Écart (résultats prévus 2023-2024 moins prévisions des résultats 2022-2023)
Total des dépenses	1 194 430 747 \$	1 169 036 279 \$	(25 394 468) \$
Total des revenus	162 003 237 \$	165 243 302 \$	3 240 065 \$
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 032 427 510 \$	1 003 792 977 \$	(28 634 533) \$

Il est prévu que le coût de fonctionnement net diminue de 28,6 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, passant ainsi de 1 032,4 à 1 003,8 millions de dollars. Ce résultat est principalement attribuable au financement supplémentaire reporté de l'exercice 2021-2022 à l'exercice 2022-2023, qui est compensé par l'augmentation du financement reçu en 2023-2024 pour des investissements dans les biens de Parcs Canada afin d'appuyer la transition vers la durabilité à long terme des biens.

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député fédéral

Administrateur général : Ron Hallman, président et directeur général

Portefeuille ministériel : Environnement et Changement climatique Canada

Instruments habilitants :

- [*Loi sur l'Agence Parcs Canada*](#)^{xxxviii}
- [*Loi sur les parcs nationaux du Canada*](#)^{xxxix}
- [*Loi sur le parc urbain national de la Rouge*](#)^{xl}
- [*Loi sur les lieux et monuments historiques*](#)^{xli}
- [*Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*](#)^{xlii}
- [*Loi sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*](#)^{xliii}
- [*Règlement sur les canaux historiques*](#)^{xliv} en vertu de la [*Loi sur le ministère des Transports*](#)^{xlv}
- [*Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*](#)^{xlvi}
- [*Loi sur la protection des phares patrimoniaux*](#)^{xlvii}
- [*Loi sur les espèces en péril*](#)^{xlviii}

Année d'incorporation ou de création : 1998

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle de Parcs Canada se trouvent dans le [site Web de Parcs Canada](#).^{xlix}

Des renseignements sur les engagements de la lettre de mandat de Parcs Canada se trouvent dans la [lettre de mandat du ministre](#).^l

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent dans le [site Web de Parcs Canada](#).^{li}

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de Parcs Canada pour 2023-2024 sont illustrés ci-dessous.

Responsabilité essentielle	Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada
<p>Description</p>	<p>Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation; désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale; protéger et conserver le patrimoine naturel et culturel en se laissant guider par la science et le savoir autochtone; offrir des possibilités d'explorer le patrimoine naturel et culturel du Canada, d'en faire l'expérience et d'en profiter pleinement; et assumer ces responsabilités en collaborant avec le public, d'autres ministères fédéraux, les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres intervenants.</p>
<p>Résultat ministériel 1 Le patrimoine naturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures.</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage des régions terrestres représentées dans le réseau de parcs nationaux • Pourcentage des régions marines représentées dans le réseau des aires marines nationales de conservation • Pourcentage d'écosystèmes des parcs nationaux dont l'intégrité écologique est préservée ou améliorée • Nombre de lieux patrimoniaux naturels gérés en coopération avec les peuples autochtones
<p>Résultat ministériel 2 Le patrimoine culturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures.</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes, de lieux et d'événements importants pour les Canadiens qui sont désignés. • Pourcentage de la collection historique et archéologique, des paysages culturels et des sites archéologiques sous la garde de Parcs Canada qui sont sauvegardés. • Nombre de lieux patrimoniaux culturels gérés en coopération avec les peuples autochtones. • Pourcentages des biens patrimoniaux dans un état bon ou passable.

<p>Résultat ministériel 3</p> <p>La population découvre le patrimoine naturel et culturel du Canada et en fait l'expérience par des moyens qu'elle juge significatifs.</p>	<p>Indicateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs qui font l'expérience des lieux de Parcs Canada. • Pourcentage de citoyens qui appuient la protection et la mise en valeur des lieux patrimoniaux de Parcs Canada. • Nombre de lieux patrimoniaux dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes. • Pourcentages des biens contemporains dans un état bon ou passable.
<p>Répertoire des programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création de lieux patrimoniaux • Conservation des lieux patrimoniaux • Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public • Expérience du visiteur • Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains
<p>Services internes</p>	

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de Parcs Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#).^{lii}

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de Parcs Canada](#).^{liii}

- ▶ Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Analyse comparative entre les sexes plus
- ▶ Programme à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de Parcs Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#).^{liv} Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Bureau national de Parcs Canada	30, rue Victoria Gatineau (Québec) Canada J8X 0B3
Renseignements généraux	1-888-773-8888
Renseignements généraux (international)	1-819-420-9486
Téléimprimeur (TTY)	1-866-787-6221
Courriel	information@pc.gc.ca
Site Web	parcs.canada.ca

Appendice : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Toute autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative pour laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

innovation à fort impact (high impact innovation)

L'innovation à fort impact varie selon le contexte organisationnel. Dans certains cas, il peut s'agir de tenter quelque chose de très nouveau ou sortant des sentiers battus. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'apporter progressivement des améliorations dans un domaine où les coûts sont élevés ou de résoudre des problèmes auxquels un grand nombre de Canadiens ou de fonctionnaires doivent faire face.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (departmental plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2023-2024, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021: bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extraits, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrait ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats à l'échelle des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026, <https://www.fsds-sfdd.ca/fr>
- ii Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada — Rapport et réponse, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/dp-pd/trm-mrt/rapport-2020-report>
- iii Patrimoine naturel du Canada, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/conservation/patrimoine-naturel.html>
- iv Cartographie du paysage du carbone, <https://parcs.canada.ca/nature/science/climat-climate/atlas>
- v Science du climat 2050 : Faire progresser la science et le savoir sur les changements climatiques, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/science-climat-2050.html>
- vi Programme de conservation et de restauration, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/core-2018>
- vii Programme de conservation et de restauration, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/rapports-reports/core-2018/aperçu-overview>
- viii Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo, <https://parcs.canada.ca/pn-np/nt/woodbuffalo/info/action>
- ix Désignations historiques nationales, <https://parcs.canada.ca/culture/designation>
- x Le cadre pour l'histoire et la commémoration : le plan du réseau des lieux historiques nationaux, <https://parcs.canada.ca/lhn-nhs/plan/cadre-framework>
- xi Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada — Rapport et réponse, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/dp-pd/trm-mrt/rapport-2020-report#section-6-2>
- xii Revues de commémorations existantes, <https://parcs.canada.ca/culture/designation/revue-review>
- xiii Projet de loi C-23 : Loi sur les lieux historiques du Canada, <https://parks.canada.ca/lhn-nhs/loi-bill-c-23>
- xiv Donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation : Commémoration, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524505403680/1557513866487>
- xv Politique de gestion des ressources culturelles, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/politiques-policies/culturelle-cultural/grc-crm>
- xvi Conseil consultatif sur le patrimoine culturel autochtone, <https://parcs.canada.ca/culture/autochtones-indigenous/conseil-council>
- xvii Cercle du patrimoine autochtone, <https://indigenousheritage.ca/fr/>
- xviii Introduction aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, <https://raic.org/product/introduction-standards-and-guidelines-conservation-historic-places-canada>
- xix Automne 2018 — Rapports du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada Rapport 2—La conservation des biens patrimoniaux fédéraux, https://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201811_02_f_43200.html
- xx Nouvelle stratégie fédérale pour la croissance du tourisme, <https://ised-isde.canada.ca/site/secteur-canadien-tourisme/fr/elaboration-dune-nouvelle-strategie-federale-pour-croissance-tourisme>
- xxi Hommage aux héros, <https://parcs.canada.ca/culture/historique-historic/heros-heroes>
- xxii *Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction* (2019), <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/verifications-evaluations/evaluation-gouvernement-canada/gba-guide.html>
- xxiii Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada — Diversité, inclusion et accessibilité, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/dp-pd/trm-mrt/rapport-2020-report#section-6-2>
- xxiv Initiation au camping, <https://parcs.canada.ca/serapprocher-connect/ltc-dlc>
- xxv Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies – Développement durable, <https://sdgs.un.org/fr/goals>
- xxvi La Stratégie fédérale de développement durable, <https://www.fsds-sfdd.ca/fr>
- xxvii Laissez-passer, permis et frais - Entrée gratuite pour les jeunes de 17 ans et moins,

- xxviii <https://parcs.canada.ca/voyage-travel/admission/jeunes-youth>
Science et conservation - #NaturePourTous, <https://parcs.canada.ca/nature/science/impliquez-involved/nature-pour-tous-nature-for-all>
- xxix Programme des parcs urbains nationaux, <https://parcs.canada.ca/pun-nup>
- xxx Communiqué de presse : Parcs Canada et des aires protégées et conservées du monde entier signent la toute première déclaration commune sur le changement climatique et la biodiversité, <https://www.canada.ca/fr/parcs-canada/nouvelles/2021/11/parcs-canada-et-des-aires-protégees-et-conservees-du-monde-entier-signent-la-toute-premiere-declaration-commune-sur-le-changement-climatique-et-la-.html>
- xxxix Le Canada contribue à mener le monde à une entente sur l'exceptionnel Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2022/12/le-canada-contribue-a-mener-le-monde-a-une-entente-sur-exceptionnel-cadre-mondial-de-kunming-montreal-pour-la-biodiversite.html>
- xxxix Directives relatives à l'expérimentation à l'intention des administrateurs généraux - Décembre 2016, <https://impact.canada.ca/fr/rapports/directives-relatives-experimentation-intention-des-administrateurs-generaux>
- xxxiii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxiv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxv. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xxxvi. Budget principal des dépenses pour l'exercice 2023-2024, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- xxxvii État des résultats prospectif, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/dp-pd/ef-fs>
- xxxviii *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-0.4/>
- xxxix *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-14.01/>
- xl *Loi sur le parc urbain national de la Rouge*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/LoisAnnuelles/2015_10/page-1.html
- xli *Loi sur les lieux et monuments historiques*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-4/>
- xlii *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-7.3/index.html>
- xliii *Loi sur le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-1.3/index.htm>
- xliv *Règlement sur les canaux historiques*, <https://laws.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-93-220/index.html>
- xlvi *Loi sur le ministère des Transports*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/t-18/>
- xlvi *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.5/>
- xlvii *Loi sur la protection des phares patrimoniaux*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/H-3.4/>
- xlviii *Loi sur les espèces en péril*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-15.3/>
- xliv Renseignements supplémentaires, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/plans/dp/plan-ministeriel-2023-2024-departmental-plan/is-si>
- l Lettres de mandat, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- li Contexte opérationnel, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/plans/dp/plan-ministeriel-2023-2024-departmental-plan/is-si>
- lii InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- liii Tableaux de renseignements supplémentaires, <https://parcs.canada.ca/agence-agency/bib-lib/plans/dp/plan-ministeriel-2023-2024-departmental-plan/is-si>
- liv Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>